



Revue

HISTOIRE(S) de l'Amérique latine

Vol. 5 (2010)

*Un document inédit sur le Pérou aux Archives nationales :
« Liste des industries à Lima » par Félix Letellier, 1850*

Pascal RIVIALE

www.hisal.org | mars 2011

URI: <http://www.hisal.org/revue/article/Riviale2010-5-5>

Un document inédit sur le Pérou aux Archives nationales : « Liste des industries à Lima » par Félix Letellier, 1850

Pascal RIVIALE*

Dans les années qui suivirent la déclaration d'indépendance du Pérou, les relations entre cette nation et la France demeurèrent difficiles. Le Roi Louis XVIII, puis son successeur Charles X, s'étaient, en effet, refusés à reconnaître cette émancipation vis-à-vis de la couronne d'Espagne avec laquelle ils entretenaient des relations filiales. Ce n'est qu'en 1831 (à la faveur de l'avènement au trône de Louis-Philippe) que l'indépendance du Pérou fut officiellement reconnue. Néanmoins un premier pas avait déjà été franchi - de façon extrêmement pragmatique - avec l'envoi dès 1823 d'un premier « inspecteur général du commerce français », en la personne de M. Rattier de Sauvignan, remplacé en 1826 par Amédée Chaumette des Fossés : le gouvernement français avait pris acte du fait que quelques Français avaient commencé à se fixer sur place et qu'il convenait de défendre leurs intérêts commerciaux¹. En 1830 un consul général de France fut enfin envoyé à Lima (M. Barrère), puis en 1852 furent véritablement établies des relations diplomatiques, sous la houlette du Comte de Ratti-Menton, consul général, nommé dès lors chargé d'affaires de France au Pérou.

Le rôle de cette légation n'était pas seulement de représenter la France, ou de défendre les intérêts de ses ressortissants, il était aussi de transmettre à son administration centrale des informations sur l'actualité, la situation politique, économique, commerciale, de même que des études ponctuelles sur les perspectives de débouchés commerciaux pour les produits français. C'est entre autres ce genre de documents que l'on retrouve aujourd'hui dans les archives du ministère des Affaires étrangères dans la série des « correspondances consulaires et commerciales », ou dans celle des « affaires commerciales ». Dans certains cas, ces rapports étaient transmis aux administrations concernées (notamment celles présidant aux destinées de l'industrie, du commerce ou de l'agriculture). C'est pourquoi certains de ces rapports se retrouvent

* Archives nationales, Paris et centre EREA (UMR 7186 du CNRS)

¹ C'est dans cette même perspective que quasi simultanément fut instaurée une « station navale » visant à défendre – littéralement – les intérêts français le long des côtes pacifiques d'Amérique du Sud et du Mexique : une petite escadre de navires de guerre était chargée d'évoluer en permanence à proximité des côtes et d'intervenir en cas de crise grave (Pascal Riviale *Un siècle d'archéologie française au Pérou (1821-1914)*. Paris, L'Harmattan, 1996 : 237-240).

aujourd’hui aux Archives nationales, dans les sous-séries correspondant à ces diverses administrations. C'est ainsi que l'on a, dans la sous-série F/12, un intéressant rapport rédigé par un officier de marine, le capitaine de frégate Alphonse de Mogel, qui dresse un des tous premiers tableaux de la présence française au Pérou au XIXe siècle, constatant sa faiblesse numérique et économique, et les progrès qui devraient être faits pour assurer son implantation². On dispose également d'un document³ non daté (sans doute légèrement postérieur à 1830), qui est une synthèse de différents mémoires rédigés par les premiers représentants plus ou moins officiels du gouvernement français, depuis la première mission de MM. Landos et Rattier de Sauvignan en 1822) jusqu'en juillet 1830 (exploitant en l'occurrence des informations communiquées par un des principaux négociants français de Lima, Achille Allier). Ce document souligne lui aussi la fragilité des intérêts commerciaux français au Pérou et la faible marge de manœuvre des premiers consuls français en poste à Lima : la France était alors seulement sur le point de reconnaître officiellement l'indépendance de la république du Pérou. Le rapport qui nous intéresse plus particulièrement ici provient de la même sous-série que le précédent, à savoir la sous-série AE/BIII, constituée des papiers versés aux Archives nationales par le ministère des Affaires étrangères entre 1929 et 1933⁴. Ces archives provenaient en fait de l'ancien Bureau des consulats du ministère de la Marine (dont les attributions furent rattachées par décret du 14 février 1793 au ministère des Relations extérieures – rebaptisé ensuite Affaires étrangères), archives auxquelles furent adjoints divers rapports et mémoires rédigés au XIXe siècle. Ces papiers sont donc des compléments naturels de ceux conservés aux archives des Affaires étrangères.

² Alphonse de Mogel : « Remarques sur quelques parties de l'Amérique du Sud. Première partie : Pérou (Paris, 1^{er} décembre 1825) ». Archives nationales, Paris. F/12/7161. Rapports commerciaux. Pérou, 1825-1906. Mogel évaluait alors cette communauté française du Pérou à environ 300 individus (cité dans Riviale *Una historia de la presencia francesa en el Perú, del Siglo de las luces a los años locos*. Lima, IFEA-IEP-Fondo editorial del Congreso del Perú, 2008 : 31). Parmi les correspondances consulaires et commerciales du poste de Lima, aujourd’hui conservées aux Archives du ministère des Affaires étrangères, on a un extrait du « Rapport du capitaine de frégate Gicquel des Touches, commandant la corvette de charge La Moselle » (1825), donnant également des informations sur les rares commerçants français établis au Pérou. L’insertion de ce rapport dans la correspondance consulaire est une illustration supplémentaire de la forte articulation entre la marine et la diplomatie dans ces années-là, *a fortiori* dans l’océan Pacifique qui était déjà l’enjeu d’une intense compétition géostratégique entre Français, Britanniques et bientôt Nord-Américains.

³ « Note sur le Pérou. Mission de M. de Landos, 1822 ». Archives nationales, Paris. AE/BIII/456. En dépit de son titre, ce document est une analyse de la situation de ce pays jusqu'en 1830.

⁴ *Archives nationales. Etat général des fonds*. Tome III, Marine et outre-mer. Sous la direction de Pierre Boyer, Marie-Antoinette Menier et Etienne Taillemite. Paris, Archives nationales , 1980 : 264. Ces deux documents sont d’ailleurs contenus dans la même boîte d’archives, sous la cote AE/BIII/456. C’est la seule cote de cette sous-série qui concerne l’Amérique du Sud.

L'auteur du rapport : un chancelier éminemment polémique

Le document que nous retrançrivons à la suite de cette introduction s'intitule « Liste des industries à Lima. Nombre des industriels que ces industries occupent. Leur rapport avec la population. Observations. Industriels nouveaux que comportent ces industries » ; il est daté de Lima, septembre 1850. Son auteur, Félix Letellier, était chancelier au consulat de France à Lima (alors dirigé par interim par M. Levraud, avant l'arrivée du Comte de Ratti-Menton, consul général, celui-là même qui allait procéder à l'établissement de relations diplomatiques officielles entre la France et le Pérou). Letellier a eu, disons-le, un parcours professionnel assez chaotique au sein du ministère des Affaires étrangères – et avant même d'y rentrer. Né vers 1802, il suit des études de médecine et obtient son diplôme à la faculté de médecine de Paris, occupe entre 1825 et 1826 les fonctions de prosecuteur⁵ à la faculté de Strasbourg. En 1828 il rentre dans l'armée en tant que chirurgien, fonction qu'il tiendra jusqu'en 1834, date à laquelle il sera destitué, selon lui du fait de ses idées républicaines. Il consacre ensuite plusieurs années à des « études administratives, industrielles et commerciales »⁶ : il aurait ainsi participé à la fondation d'une tannerie à Ivry, puis serait devenu en 1846 chef de service au chemin de fer du Nord⁷. Pendant les journées révolutionnaires de février 1848, il organise un poste de secours pour soigner les blessés. L'avènement de la République l'encourage alors à proposer ses services au nouveau gouvernement⁸. Il est alors nommé sous-préfet à Ploërmel (Morbihan) le 11 août 1848, mais ayant entrepris simultanément des démarches auprès de plusieurs administrations, il apprend que par arrêté du 10 septembre il a été également nommé chancelier de première classe au consulat général de France à Lima : il démissionne alors de son premier poste le 7 octobre de cette même année⁹ et part aussitôt pour l'Amérique du Sud. Au terme de quelques mois seulement, il se fait remarquer par son caractère ombrageux et exalté : les plaintes des membres de la communauté française de Lima et de plusieurs capitaines de navires marchands se multiplient¹⁰ et il finit par entrer en conflit ouvert avec le consul général - son supérieur

⁵ Personne chargée de préparer les corps pour les dissections.

⁶ Sans que l'on sache vraiment lesquelles, hormis la publication de quelques opuscules sur divers sujets. Toutes ces informations proviennent de son dossier de carrière conservé aux archives du ministère des Affaires étrangères, en particulier ses propres états de service – qui restent difficiles à vérifier.

⁷ La compagnie avait été fondée peu de temps auparavant, en septembre 1845. L'essentiel des archives de cette compagnie – que nous n'avons pas pu consulter – est conservé aux Archives du monde du Travail, à Roubaix, dans la sous-série 48 AQ.

⁸ Lettre de Letellier au ministre de l'Intérieur (Paris, 18 mai 1848) ; Archives nationales, Paris. F/1b1/166/31, et « Note sur le citoyen Letellier combattant aux journées de juillet 1830 et février 1848 » (Paris, 9 juin 1848) ; Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve. Dossier personnel de Letellier.

⁹ Lettre de Letellier au ministre de l'Intérieur (Paris, 7 octobre 1848) ; Archives nationales, Paris. F/1b1/166/31.

¹⁰ Une note au ministre des Affaires étrangères dit ainsi : « Dès les premiers temps de son séjour à Lima, M. Letellier s'est fait remarquer par l'exaltation de ses idées démocratiques qui l'entraînèrent, dans diverses circonstances, à des manifestations aussi inconvenantes dans sa position officielle qu'indigne

hiérarchique - le comte de Ratti-Menton. Fin novembre 1849, un nouveau chancelier est nommé pour remplacer Letellier à la légation de Lima ; la remise de la chancellerie à son successeur, Hermann du Casse, se fait le 15 mai 1850. Néanmoins, en attendant son départ pour la France - et une hypothétique nomination à un autre poste -, le chancelier déchu rédige plusieurs rapports sur la situation commerciale du Pérou. C'est durant cette période qu'il produit le document que nous publions aujourd'hui : terminé à Lima en décembre 1850, le document aurait été « remis en juillet 1851 à M. de Lesseps, qui en ordonna la communication aux ministres de l'Intérieur et du Commerce »¹¹. Réintégré dans le cadre des chancelleries en 1852, Letellier est envoyé en poste à Honolulu (Iles Sandwich). A peine arrivé, il entre en conflit avec le consul qui le suspend de ses fonctions pour cause d'insubordination. Il est alors nommé agent consulaire à Guayaquil, mais les choses ne s'arrangent pas pour autant : nommé en octobre 1853, il ne prend son poste qu'en juillet 1854, et se heurte presque aussitôt à son supérieur, le consul Villamus qui lui reproche également son indiscipline ! Il demeure néanmoins plusieurs années en Equateur, avant d'être nommé en novembre 1858 agent vice-consul à Gloucester (Grande-Bretagne), où l'on n'entend plus parler de lui pendant quelque temps. En 1862, il aborde un nouveau poste qui va lui aussi se révéler très houleux, même si les torts ne semblent pas tous avoir été de son côté : il est chargé du vice-consulat de Saint-Thomas, île des Antilles danoises connue pour être en ce temps-là le cadre de très nombreuses escroqueries aux assurances maritimes. Des capitaines de navires déclaraient de fausses avaries (authentifiées par des experts complices), les réparations fictives des navires et les pertes de marchandises déclarées étaient remboursées par les assureurs, tandis que ces mêmes marchandises étaient revendues à des consignataires locaux. Letellier prend le problème à bras le corps et parvient à dévoiler un certain nombre de supercheries. Cependant, des voix vont s'élever pour réprover les méthodes « musclées » employées par le vice-consul en vue de régler ses différends avec les commandants de navires soupçonnés d'indélicatesse avec leur armateur et assureur... Le vice-consul est mis en disponibilité en février 1866 afin d'apaiser les relations devenues très difficiles avec les autorités danoises. Soutenu dans son action sur place par l'amiral Didelot (à qui l'on avait diligenté une enquête sur la situation à Saint-Thomas), Letellier obtient un dernier poste de vice-consul à Gijon (Espagne) en 1869. Il décède le 1^{er} juin 1873.

d'un esprit sensé et d'un caractère vraiment honorable. En outre, s'exagérant sans doute son importance, il apportait souvent dans l'exercice de ses fonctions officielles, des manières hautaines et un ton peu bienveillant qui motivèrent des plaintes des Français qui avaient affaire à lui... » (février 1851) ; Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve. Dossier personnel de Letellier. A la lecture de cette note il apparaît que le consul Le Moyné, témoin de certaines de ces altercations, fut confidentiellement auditionné au ministère lors de son passage à Paris, ce qui aurait décidé l'administration à remplacer Letellier par un autre chancelier.

¹¹ Letellier « Etat des services et travaux de Félix Letellier, ancien chirurgien militaire, chancelier de légation » (Paris, 26 novembre 1851) ; Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve. Dossier personnel de Letellier.

Le rapport de Letellier et son contexte de production

Dans l'introduction de ce document¹², l'auteur rappelle que l'envoi régulier de statistiques rentre dans les attributions des consuls, mais qu'il a souhaité aller au delà d'envoi de chiffres bruts en proposant une analyse de la situation industrielle de Lima qui se veut pragmatique :

Deux pensées doivent, il me semble, préoccuper constamment le pouvoir et ses agents : ouvrir des débouchés à notre industrie et, si je puis parler ainsi, trouver un asile à nos industriels. Aujourd'hui, favoriser l'émigration c'est diminuer les besoins et augmenter le bien-être général. C'est la meilleure guerre à l'émeute¹³.

Dans cette phase d'accélération de l'industrialisation de la France se posaient effectivement de nouvelles questions cruciales : trouver de nouveaux marchés d'exportation pour les produits manufacturés dans les fabriques nationales et fournir du travail aux chômeurs (en particulier la main d'œuvre rurale – journaliers, petits exploitants, petits artisans – qui, dans le bouleversement de la mutation industrielle, perdait nombre de ses emplois traditionnels). En outre, compte tenu du parcours de Félix Letellier (sa formation scientifique, ses activités de publiciste, ses expériences professionnelles dans les chemins de fer et dans les tanneries), il n'est pas impossible de voir en lui un adepte du saint-simonisme, une mouvance qui allait voir son influence s'accroître sous le Second Empire. Son propos est donc ici de dresser un état des activités professionnelles à Lima et les perspectives qui en résulteraient pour les candidats à l'émigration depuis la France vers cette terre, certes lointaine, mais qui semblait donner de nouvelles raisons de rêver.

Depuis son indépendance vis-à-vis de la Couronne d'Espagne, le Pérou avait commencé à développer une économie d'exportation vers l'Europe : les produits miniers dans un premier temps, bien entendu, mais aussi la laine, puis, depuis le début des années 1840, le guano (utilisé comme fertilisant par les agriculteurs européens), qui allait générer des rentrées d'argent phénoménales pour l'Etat péruvien – et des bénéfices tout aussi substantiels pour les quelques entrepreneurs péruviens et européens¹⁴ qui

¹² Son rapport est adressé à Théodore de Lesseps, directeur du bureau commercial au ministère des Affaires étrangères.

¹³ Le souvenir des journées révolutionnaires de 1848 était encore frais. On sait en outre que durant cette période des entreprises migratoires (notamment à destination de l'Algérie ou de la Californie) ont été organisées afin d'éloigner quelques éléments jugés « turbulents » ayant pris part aux journées de février 1848. Sur le cas californien, voir par exemple *Les Keskydees ? Les Français en Californie à l'époque de la ruée vers l'or. Le don de Reine et Ken Salter*, album accompagnant l'exposition organisée au musée du Nouveau Monde de La Rochelle du 1^{er} octobre 2010 au 28 février 2011. La Rochelle, musée du Nouveau Monde, 2010, pp. 14 et suivantes.

¹⁴ L'un des premiers à avoir pressenti le potentiel commercial de cette matière première est Achille Allier (l'un des piliers de la communauté française du Pérou) qui s'associa d'abord avec le Péruvien Francisco Quiros ; en 1842 on trouvait également parmi les consignataires du guano la société Puymirol, Montané et c^{ie}. Dans sa liste des Français résidant à Lima (décembre 1846), le consul Le Moyne mentionne une

étaient parvenus à accaparer le marché d'exportation de cette matière première. Cette manne financière devait amener le gouvernement - mais aussi des investisseurs privés - à engager une modernisation des infrastructures administratives et industrielles du pays, de ses installations portuaires, de son réseau de voies de communication (routes et premiers chemins de fer). Si ces projets de développement nécessitaient des compétences particulières (ingénieurs, architectes, mécaniciens, chimistes, etc.), ils encouragèrent également de nombreux Européens à venir tenter leur chance au Pérou pour y trouver une vie meilleure que chez eux ; autant d'individus probablement attirés par les échos de ce nouvel *Eldorado* relayés par la presse, ou bien invités par des proches déjà installés sur place à venir les rejoindre, ou enfin des commis envoyés par une maison commerciale pour les représenter ou pour trouver de nouveaux débouchés.

En 1850, à l'instar de la situation économique du Pérou, Lima, la capitale, amorçait une grande mutation. Depuis l'Indépendance sa population connaissait un fort accroissement : estimée à 60.000 individus en 1827, elle en comptait 80.000 en 1850, puis 100.000 en 1860, dont plus d'un tiers d'étrangers¹⁵. Cet afflux d'émigrants étrangers se reflète aussi dans ce que l'on peut observer concernant plus particulièrement la communauté française du Pérou, d'après les quelques chiffres disponibles. Dans son rapport sur la situation des nouvelles républiques sud-américaines, le capitaine de frégate Alphonse de Mogel évaluait en 1825 à trois cents le nombre de Français répartis sur le territoire péruvien¹⁶ (dont bien entendu une très grande majorité à Lima). En 1849 le consul de France à Lima Le Moyne envoyait à son administration un « Etat nominatif des Français résidant ou de passage au Pérou, depuis le 1^{er} janvier 1848 jusqu'au 22 février 1849 »¹⁷, totalisant 555 individus. Ce chiffre était sûrement sous-évalué, car il ne prenait en compte que les personnes venues se signaler au consulat ; le consul lui-même avait d'ailleurs bien conscience du fait que tout le monde ne souhaitait pas se faire remarquer des autorités consulaires¹⁸. En 1857 était

¹⁵ « société pour l'exploitation du guano » dirigée par A. Allier et S. Dutey. Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve. Etat des Français à l'étranger. Microfilm 18202.

¹⁶ Manuel Fuentes indique qu'en 1859 sur un total de 100.341 habitants, 23.714 étaient originaires de la capitale, 37.030 provenaient d'autres régions de la république et que 39.597 étaient étrangers (Fuentes *Guia de Lima...* 1860 : 11).

¹⁷ Alphonse de Mogel : « Remarques sur quelques parties de l'Amérique du Sud. Première partie : Pérou (Paris, 1^{er} décembre 1825) ». Archives nationales, Paris. F/12/7161. Rapports commerciaux. Pérou, 1825-1906.

¹⁸ Etat des Français à l'étranger. Microfilm 18202. Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve.

¹⁹ Dans un précédent document, établi en décembre 1846, ce même consul Le Moyne donnait un total de 355 Français résidant à Lima, tout en précisant « on estime qu'il peut exister à Lima une centaine de Français sans papiers, non inscrits à la chancellerie, et qu'il est impossible de connaître parce que les uns se cachent, les autres changent à chaque instant d'adresse. La plupart de ces individus sont des déserteurs des bâtiments de guerre ou de commerce ». Auguste Le Moyne « Liste des Français résidant à Lima (1^{er} décembre 1846) ». Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve. Etat des Français à l'étranger. Microfilm 18202.

organisé un recensement de la population liménienne, qui comptabilisait 2693 Français sur un total de 21.557 étrangers ; même si ce chiffre paraît quelque peu surévalué, il laisse entrevoir un net changement d'échelle dans le mouvement migratoire au Pérou au cours de ces années. Cette progression est d'ailleurs corroborée par un tableau dressé par un diplomate français en 1872, qui dénombrait 2625 Français résidant officiellement sur le territoire péruvien (dont 1862 à Lima et 275 au Callao) ; il notait d'ailleurs que ce chiffre pouvait être porté à 3000 en tenant compte des « clandestins »¹⁹. Le milieu du XIXe siècle correspond donc à une phase de forte expansion de la population d'émigrants, européens notamment (Italiens, Allemands, Britanniques, Français, etc.), attirés par la prospérité économique – certes passagère – du Pérou et par la diversification des activités industrielles et commerciales que l'on peut constater dans l'économie locale. Hormis les tentatives de modernisation de certains secteurs de la société que nous avons évoqués plus haut, le développement des échanges internationaux entraîna une modification des pratiques de consommation (liées à l'ouverture à d'autres goûts, à d'autres habitudes, ainsi qu'à l'image que les élites péruviennes se faisaient du confort moderne). Cette évolution de la société péruvienne – qui, dans un premier temps, ne concerne que la société urbaine - se reflète d'une certaine manière dans les métiers évoqués par le chancelier Letellier : on voit ainsi l'importance progressivement prise par certains commerces et artisanats (les articles de nouveauté et de luxe, ainsi que tous les produits comestibles ou associés à l'image de la gastronomie), ou par l'émergence de nouveaux métiers (souvent associés au travail du métal - chaudronniers et fondeurs, mécaniciens, serruriers – ainsi qu'à l'usage de la vapeur comme force motrice). En filigrane du tableau dressé par Letellier, on perçoit que les artisans et les fabricants européens introduisent des méthodes et des organisation de travail différentes, ainsi que de nouvelles techniques ; de même, l'importation croissante de « nouveautés » et autres « produits de Paris » va accélérer le bouleversement des habitudes et des références culturelles et les ancrer peu à peu dans les différentes couches de la société urbaine du Pérou. L'évocation par Letellier de certains petits métiers (ânier, portefaix, *aguador*, fabricant de chandelles, etc.) illustre également une part de cette société traditionnelle péruvienne qui est alors en train de disparaître. A la mention de certains de ces métiers, comment ne pas songer aux belles illustrations que nous en ont laissées des artistes tels que Pancho Fierro, Léonce Angrand ou bien l'énigmatique Bonnaffé²⁰ (contemporain du rapport rédigé par Letellier), autant d'images de la *Lima antigua* ou de la *Lima de antaño*, avec ses

¹⁹ Lettre de Saint-Quentin au ministre des Affaires étrangères.). Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve. Correspondance politique, Pérou, vol.35, folio 8. Le détail de ce tableau a été retranscrit dans Pascal Riviale *Una historia de la presencia francesa en el Perú...* 2008 : 35.

²⁰ Manuel Cisneros Sánchez *Pancho Fierro y la Lima del 800*. Lima, Librería García Ribeyro, 1975 ; Natalia Majluf y Marcus Burke *Tipos del Perú. La Lima criolla de Pancho Fierro*. Madrid, Ediciones del Viso ; Léonce Angrand *Imagen del Perú en el siglo XIX*. Lima, Carlos Milla Batres, 1972 ; A.A. Bonnaffé *Recuerdos Lima. Tipos, Trajes y Costumbres*. Lima, 1856 (puis la seconde version publiée à Paris, chez Lemercier, 1857).

activités et pratiques issues du monde colonial, qui étaient amenées à disparaître irrémédiablement et qui furent incorporées dans un *criollismo* célébré par certains artistes européens (Radiguet, Rugendas) et par des écrivains (Ricardo Palma et Charles Prince notamment)²¹.

Il convient de souligner le caractère très partial de certains commentaires de l'auteur de ce rapport lorsqu'il s'agit d'évoquer les activités artisanales telles qu'elles sont pratiquées au Pérou. Ils dénotent en effet des préjugés parfois outranciers alliés à une bonne dose de condescendance : « les bouchers sont très ignorants de leur métier [...]. L'art du chandelier est encore bien arriéré à Lima [...]. Le premier venu de nos ouvriers charpentiers à Paris en sait plus long que le plus habile des maîtres actuels de Lima [...]. Bien que ces messieurs prennent à Lima le titre et la qualité de dentiste de Paris, ce ne sont à vrai dire que des arracheurs de dents [...]. Le travail [de la tannerie] y est fait sans intelligence et sans connaissance de l'art... ». Les notes relatives à Letellier, rédigées par ses supérieurs hiérarchiques successifs, corroborent l'idée selon laquelle le chancelier avait un tempérament ombrageux et excessif, et c'est peut-être à ce trait de caractère qu'il faut en partie imputer ces propos manquant quelque peu de discernement, même s'il faut y voir sans doute aussi une tendance commune à la condescendance propre à nombre de rapports produits à cette même époque par des fonctionnaires européens concernant les pays latino-américains. Si l'on passe outre ces considérations hâtives, les commentaires de Letellier recèlent une multitude de détails sur toutes les activités manuelles et commerciales de la ville.

Comment le chancelier Letellier a-t-il procédé pour réaliser ce document ? Quelles sources a-t-il utilisé ? Il a certes pu réaliser des enquêtes sur le terrain, mais il paraît peu plausible qu'il ait obtenu seul toutes ces informations et toutes ces données chiffrées. On peut envisager qu'il ait eu des contacts au sein de l'administration péruvienne, ou bien qu'il se soit procuré des statistiques imprimées²². On ignore dans quelles conditions ce travail a été conduit. On a vu précédemment que, probablement en raison des plaintes élevées contre Letellier, un autre chancelier fut nommé à sa place peu de temps après son arrivée à Lima. Letellier remit son service à son remplaçant le 15 mai 1850 ; or, le document que nous retrançrivons ici est daté de septembre 1850. On peut ainsi supposer qu'il profita de sa liberté forcée pour parcourir la ville, visiter les ateliers et magasins, réunir des éléments d'informations, puis rédiger le présent rapport.

²¹ Maximilien Radiguet « Scènes et croquis de voyage », *L'Illustration*, 2^e semestre 1852 : 359-362, 407-409 ; 2^e semestre 1853 : 167-170, 199-202 ; *Souvenirs de l'Amérique espagnole*. Paris, Michel Lévy frères, 1856 ; José Flores Araoz *El Perú romántico del siglo XIX. Juan Mauricio Rugendas*. Lima, Carlos Milla Batres, 1975 ; Carlos Prince *Lima antigua. Tipos de antaño con numerosas viñetas*. Lima, imprenta del universo de Carlos Prince, 1890. Entre 1872 et 1908 Ricardo Palma écrit une série d'articles, de contes, de nouvelles qui furent regroupées ultérieurement sous le titre commun de *Tradiciones peruanas* et dès lors régulièrement rééditées.

²² Une des principales sources d'information devait être les *matriculas de patentes*, enregistrements des patentés nécessaires à toute activité industrielle ou commerciale.

Son travail d'analyse balaye un grand nombre d'activités et, théoriquement, tous les métiers et industries devraient s'y trouver. On note toutefois que certains secteurs professionnels sont passés sous silence, tels les architectes, ingénieurs, pharmaciens, artistes-peintres ou bien sculpteurs, photographes, bijoutiers, libraires, graveurs et imprimeurs²³. Certes, on pourrait considérer que ces activités représentaient numériquement peu d'emplois, mais il convient de se rappeler que ce sont ces activités-là qui contribuèrent le plus au XIXe siècle à la réputation scientifique, artistique et technique de la France à l'étranger et, par voie de conséquence, motivèrent contrats gouvernementaux et sollicitations diverses de la part d'entrepreneurs privés. D'autres métiers ne sont peut-être pas suffisamment mis en valeur dans son travail. Ainsi, si quelques métiers du bois et du fer sont évoqués par Letellier (charpentiers, chaudronniers, serruriers), l'attention qu'il leur accorde n'est peut-être pas à la mesure de ce que ces secteurs d'activités représentèrent réellement : outre les charpentiers, ce ne sont pas moins de cent trois menuisiers et quarante-quatre ébénistes français qui apparaissent dans les registres du consulat sur la période 1840-1880 ; parallèlement aux serruriers, on dénombre quarante-huit mécaniciens immatriculés au consulat entre 1844 et 1880, ainsi que dix-neuf forgerons sur le même laps de temps. De même, le potentiel économique tournant autour de la production et de la vente des produits de bouche - ainsi que toutes les activités qui peuvent y être associées - est probablement sous-évalué par Letellier, alors qu'il va se révéler considérable au sein de la communauté française de Lima. Le chancelier évoque effectivement dans son rapport les possibilités d'installation et de réussite pour quelques bouchers, boulangers, glacières, hôteliers, cafetiers, etc. C'est en fait en très grand nombre que boulanger, pâtissiers, bouchers, charcutiers, épiciers apparaissent dans les registres du consulat. Et que dire des cent trente six cuisiniers répertoriés au consulat entre 1841 et 1880 ! Ceux-ci pouvaient travailler au service de particuliers, mais aussi pour les hôtels, pensions, restaurants et cafés dont le nombre alla croissant à Lima au fil de l'avancement du XIXe siècle.

Malgré les quelques réserves que l'on peut émettre sur certaines appréciations formulées par Letellier ou sur les lacunes probables de son travail, ce rapport remplit les objectifs que s'était fixé leur auteur : balayant globalement l'éventail des principales activités possibles à Lima, il soulève un certain nombre de pistes de développement potentiel et signale les secteurs les plus prometteurs en terme d'emploi (et inversement note les métiers plus particulièrement réservés aux péruviens – voire à certaines catégories d'entre eux, comme les noirs et les *zambos* qui occupent tout particulièrement certains métiers, tels ceux d'ânières, d'équarrisseurs, de fondeurs de graisse, etc.). Un détail mérite d'être souligné : on note au détour de certains de ses commentaires l'existence d'une âpre concurrence entre quelques puissances exportatrices soucieuses d'écouler leur production manufacturée et toujours à la

²³ seuls les lithographes sont évoqués, alors que Manuel Fuentes note dans sa *Guia de Lima* que l'imprimerie emploie alors 130 personnes à Lima (Fuentes 1860 : 170).

recherche de nouveaux marchés : c'était le cas pour les articles de mercerie (venant principalement d'Espagne, d'Italie mais aussi de Chine, selon ses informations), pour le négoce de consignation (tenu par les Anglais et les Allemands), la quincaillerie et bien d'autres types de pacotille, là aussi dominés par les Britanniques et les Allemands ; cette question de la concurrence avec d'autres nations exportatrices devait d'ailleurs revenir régulièrement dans les rapports rédigés par les consuls tout au long du siècle. Le point n'est pas abordé par Letellier, bien qu'il ait constitué une source potentielle de frictions liées à la question de la concurrence faite par les émigrants aux commerçants et artisans péruviens. Si on peut expliquer cette lacune par le fait que les commerçants locaux ne travaillaient peut-être pas encore sur les mêmes secteurs de marchandises (les Européens fonctionnant probablement avec leurs propres réseaux d'importation), la question fut sans doute plus aiguë concernant certaines activités artisanales partagées par étrangers et nationaux : l'on sait par exemple qu'en certaines occasions, les corporations professionnelles péruviennes exprimèrent publiquement leur préoccupation face à cette concurrence jugée inégale ; il semblerait toutefois que, sur ce point, un *modus vivendi* se soit globalement établi entre Français et Péruviens, *a fortiori* lorsque l'on constate à la lecture du document préparé en 1846 par le consul Le Moyne²⁴ que certains ateliers ouverts par des artisans français employaient un nombre important d'ouvriers et que ces postes de travail n'étaient que très minoritairement occupés par des compatriotes (et se trouvaient par conséquent potentiellement tenus par des ouvriers péruviens). Enfin, il insiste plus d'une fois au détour d'un commentaire sur les perspectives sinon d'enrichissement du moins d'accès à une position confortable. De fait, les exemples de trajectoires de vie ne manquent pas pour démontrer qu'effectivement nombre de ces Français expatriés parvinrent à acquérir une aisance matérielle et une position sociale qu'ils n'auraient pas forcément aussi facilement obtenu en restant en France. Bien sûr, comme dans toute histoire d'émigration, il y eut aussi des cas malheureux d'échecs, de déchéance, ou d'impossibilité à s'acclimater et à s'adapter à un nouveau contexte. Letellier concluait néanmoins son rapport par une note optimiste quant aux perspectives de travail et faisait une estimation chiffrée du nombre d'emplois que ces différentes industries et commerces pourraient offrir aux candidats à l'émigration, non seulement à Lima, mais plus largement sur l'ensemble du territoire péruvien :

On voit par ce travail que la seule ville de Lima peut, dans ce moment, offrir asile à 250 à 300 de nos ouvriers industriels ; en leur assurant en même temps, moyennant travail et intelligence, une existence facile sous un climat magnifique et un avenir de fortune conquis sans privations

²⁴ Auguste Lemoyne « Liste des Français résidant à Lima (1^{er} décembre 1846). Genre de commerce et de profession qu'ils y exercent, ou position qu'ils occupent ». Etat des Français à l'étranger. Microfilm 18202. Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve. Par exemple, l'entreprise de voitures publiques de Lacharrière employait quarante cinq personnes dont seulement six Français ; le tailleur Huby avait vingt-cinq employés dont deux compatriotes ; l'ébéniste Vanderalmey avait quinze ouvriers dont un seul Français ; le boulanger Guichard avait six employés dont un Français.

essentielles. Les villes de Cuzco, d'Arequipa, de Cerro de Pasco, d'Arica, Trujillo, Huaraz, Cajamarca, etc. et vingt autres villes de l'intérieur présentent toutes, à des degrés moindres il est vrai, les mêmes ressources au travailleur intelligent. Je ne crois pas dépasser la vérité en évaluant à 1000 ou 1200 le nombre d'ouvriers et d'industriels qui, répandus dans les provinces du Pérou, trouveraient grâce à leur industrie, de faciles moyens d'existence et de fortune. Par ce qui précède, on voit que le Pérou peut offrir à cette heure l'existence, le bien-être et plus tard, la fortune à 1500 travailleurs. Avis donc au trop plein de nos villes et de nos campagnes.

Cette évaluation annonçait peut-être ce que l'on connaît des données relatives à la communauté française du Pérou dans les années qui suivirent : souvenons-nous qu'en 1872 le ministre plénipotentiaire Domet de Vorges recensait 2625 Français résidant au Pérou, dont 1734 hommes et 586 femmes adultes – une partie non négligeable de ces dernières ayant elles aussi une activité professionnelle. L'estimation de Letellier ne concernait que la population urbaine, c'est pourquoi il prenait garde de rajouter un paragraphe concernant les possibilités de travail en zone rurale :

Quant à la culture et au jardinage, tout homme qui possède une bêche et des bras, trouvera une terre excellente, de l'eau en abondance et un soleil qui lui rendront toujours mille pour cent de ses sueurs ; sans jamais avoir à craindre les gelées, les pluies ou la sécheresse.

Son tableau est peut-être un peu trop idyllique : les tentatives d'exploitation de terres en friche, voire de colonisation (comme ce fut le cas pour ce groupe d'Allemands envoyés créer une colonie à Pozuzo dans ces mêmes années) se révélaient souvent bien plus problématiques que ce que l'on voulait présenter et plus d'une fois le résultat s'avéra catastrophique pour les « pionniers ». Néanmoins, force est de constater que quelques Français parvinrent à vivre du travail de la terre²⁵, soit pour leur compte, soit au service d'un *hacienda*.

Afin de compléter les informations fournies par Letellier et de proposer des éléments de comparaison pour la même période et sur le plus long terme, nous avons mis, en regard de la transcription du tableau du chancelier²⁶, des données tirées de quelques autres sources capitales sur le sujet : à la fin de l'année 1846 le consul de

²⁵ Entre 1843 et 1880 on comptabilise 110 individus ayant déclaré une profession agricole lors de leur enregistrement au consulat à Lima. Certes, tous ne poursuivirent pas dans ce même secteur, mais divers témoignages attestent du maintien de cette activité, y compris autour de Lima, où Français et Italiens se seraient spécialisés dans la production de primeurs et dans l'horticulture (Riviale *Una historia de la presencia francesa...* 2008 : 78-81).

²⁶ Les informations originales de Letellier occupent les trois premières colonnes et sont en italiques pour les distinguer du reste ; nos données additionnelles ont été portées sur les deux dernières colonnes.

France Auguste Le Moigne avait dressé une liste des Français résidant à Lima²⁷, répartis par profession ou par type d'activité. Ce document nous offre ainsi une photographie exacte de la situation professionnelle des individus composant la communauté française de Lima quelques années seulement avant le travail de Letellier. En 1860 le publiciste péruvien Manuel Atanasio Fuentes publiait un ouvrage extrêmement documenté intitulé *Guia historico-descriptiva administrativa, judicial y de domicilio de Lima*²⁸, dans lequel il indiquait pour chaque profession ou secteur d'activité le nombre d'ateliers ou de magasins concernés (précisant parfois même le nombre total de personnes occupées – incluant ainsi les ouvriers) et mentionnait les maisons les plus importantes de la capitale. Les informations contenues dans cet ouvrage permettent soit de relativiser – voire de corriger – certains chiffres donnés par Letellier, soit d'illustrer l'évolution qu'avaient pu connaître certaines industries et commerces en l'espace de dix ans. Enfin, nous avons utilisé les éléments provenant d'une base de données des Français inscrits au consulat de France de Lima²⁹, afin de proposer une vision à plus long terme des emplois occupés par les Français ayant émigré au Pérou durant toute la seconde moitié du XIXe siècle. Ces informations permettent notamment de repérer les secteurs professionnels de prédilection occupés par les Français, ainsi que l'évolution que l'on peut observer en l'espace de quelques décennies. Nous avons exploité les données de cette base jusqu'à l'année 1880 inclusive, qui constitue une borne chronologique intéressante pour l'analyse du phénomène migratoire au Pérou. En effet, l'éclatement du conflit entre le Chili et le Pérou (connu plus généralement sous le nom de « guerre du Pacifique ») entraîna un très net ralentissement de l'émigration française vers ce dernier pays - émigration qui ne fut guère encouragée par la situation économique politique locale dans les années suivantes. Par ailleurs, avec le début des combats et le rapprochement rapide des troupes chiliennes, les consulats français au Pérou donnèrent pour consigne à leurs ressortissants de venir se faire enregistrer officiellement, ce qui devait garantir leur neutralité et donc leur protection. De fait, on observe dans le registre du consulat de France à Lima pour l'année 1880 un bond spectaculaire des inscriptions³⁰, en particulier du fait de Français résidant au Pérou parfois depuis des décennies, ce qui conforte de manière spectaculaire les commentaires établis à différentes époques par les consuls successifs à propos de la sous-estimation des chiffres issus des seuls registres officiels.

²⁷ Auguste Lemoyne « Liste des Français résidant à Lima (1^{er} décembre 1846). Genre de commerce et de profession qu'ils y exercent, ou position qu'ils occupent. » Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve. Etat des Français à l'étranger. Microfilm 18202.

²⁸ Manuel A. Fuentes *Guia historico-descriptiva administrativa, judicial y de domicilio de Lima*, publicada por Felipe Bailly. Lima, librería central, 1860. Nous avons utilisé la réédition en fac-similé réalisée par César Coloma Porcari (Lima, Instituto latinoamericano de Cultura y desarollo, s.d. [1997]).

²⁹ Il s'agit d'une base de données que nous avons construite il y a quelques années à partir de la transcription intégrale des registres d'immatriculation du consulat de France à Lima, entre 1841 et 1895.

³⁰ Sur les 3788 entrées de notre base de données (sur la période 1841-1895), 447 correspondent à la seule année 1880 (soit 12,5% du total).

Bien que les informations relatives aux métiers déclarés par les ressortissants français nous renseignent sur les grandes tendances des activités professionnelles de cette communauté, ces données doivent être maniées avec précaution dans la mesure où elles ne sont pas figées dans le temps et ne reflètent pas nécessairement la stricte réalité vécue par les individus en question. Ainsi, l'historien Barrantes Rodríguez Larrain relate les débuts difficiles du pharmacien Louis Bignon : engagé en 1847 par Achille Allier (l'une des principales personnalités françaises de Lima dans la première moitié du XIXe siècle) pour travailler au sein de sa société d'exportation de guano, il arriva à Lima juste au moment où le gouvernement péruvien rompait le contrat établi jusqu'alors avec la maison Quirós, Allier y C^{ia}. Allier lui proposa alors de tenir une confiserie (nommée la *Confitería parisienne*), ce que fit Bignon jusqu'à ce qu'il fût en mesure d'ouvrir sa propre pharmacie (la *Botica francesa*) quelques temps plus tard³¹. D'autres changeaient d'activité de façon encore plus radicale : en 1841, venant d'arriver au Pérou, un certain Jean Couturier se fit enrégistrer au consulat de Lima en déclarant la profession de coiffeur (à Cerro de Pasco) ; en 1857 il retournait au consulat pour faire officialiser son mariage, il était alors devenu « maître d'exploitation minière » ! Enfin, on note un schéma d'évolution professionnel assez courant chez les artisans et petits commerçants, qui saisissaient les opportunités se présentant à eux et orientaient leurs activités en fonction des perspectives d'évolution sociale qui leur étaient offertes par les circonstances ou bien par leur réseau de relations. Le parcours d'un certain Frédéric Quesnel en donne une bonne illustration : apparaissant pour la première fois dans les documents en 1864 en tant que photographe, on le retrouve en 1868 lorsqu'il se fait de nouveau enrégistrer au consulat sous la profession de doreur sur bois. En 1873 il s'associe à un compatriote du nom de Ravier pour fonder une première société d'importation de marchandises, avant d'en former une nouvelle en 1877 avec un autre Français du nom de Barbier ; il était alors devenu un négociant aisément propriétaire de plusieurs terrains à Ancón et s'adonnant aux fouilles archéologiques pour se divertir³². On saisit par ces quelques cas particuliers les possibilités de mobilité professionnelle, sociale, mais aussi géographique de cette communauté d'expatriés désireux de réussir et disposés à toutes sortes d'adaptations et de changements.

Lorsque l'on évoque la présence française au Pérou, on songe volontiers à ces négociants qui gagnèrent parfois des fortunes avec leurs affaires d'import/export, ou bien à des personnalités appartenant aux mondes scientifique, technique ou artistique,

³¹ Barrantes Rodríguez Larrain *Los ciudadanos. Franceses y francesas en la República del Perú*. Lima, Sociedad francesa de Beneficencia/Clínicas Maison de Santé, s.d. : 36-37. Cette histoire transparaît d'une manière nettement plus sibylline dans les registres du consulat : immatriculé au consulat de France de Lima en 1847 sous la profession de confiseur, on retrouve la mention de Louis Bignon dans un acte des registres d'état civil du même consulat en 1862 : il déclarait alors être pharmacien.

³² P. Riviale *Una historia de la presencia francesa...* 2008 : 53-55.

dont l'histoire a retenu et transmis le nom jusqu'à nous. La réalité était toute autre. La « liste des Français résidant à Lima » dressée par le consul Auguste Lemoyne en décembre 1846, organisée par profession, nous indique que cette encore petite communauté étrangère était en grande partie constituée d'artisans et de petits commerçants ; la « liste des industries » établie par le chancelier Félix Letellier confirme cet état de fait et démontre que c'est bien ce type d'émigration qui était attendue – même si les contingents envisagés n'avaient numériquement rien à voir avec les importants départs constatés à destination de l'Argentine à la même époque. Un travail tel que celui-ci, avec ses préconisations professionnelles, offrait un cadre de réflexions pour les candidats à l'émigration, auxquels il incitait ensuite de concrétiser les potentialités qui y étaient évoquées. On ignore cependant quel sort fut réellement réservé au rapport de Letellier : fut-il approuvé, diffusé ? Et si oui, auprès de qui ? Car il semblerait bien que le Pérou n'ait pas particulièrement attiré l'attention des agences d'émigration qui commençaient à fonctionner en France à cette période, agences qui auraient en l'occurrence constitué un destinataire tout trouvé pour ce type de rapport. Ce document présente également l'intérêt de dresser un tableau des activités industrielles et commerciales ayant alors cours à Lima, avec ses activités traditionnelles, ses petits métiers, mais aussi ses perspectives de développement des marchés et de modernisation technologique. On a alors l'image d'une capitale latino-américaine qui émerge de l'époque coloniale et entame sa mutation vers le monde moderne.

Professions	Nb. des industriels donné par Letellier en 1850	Observations de Félix Letellier	Nb. donné par Fuentes en 1860	Commentaires additionnels
Abatteurs de bétail	52	<i>Métier abandonné aux nègres et aux zambos.</i>		
Aniers, porteurs de matériaux	26	<i>Profession dévolue aux zambos et aux nègres, mais qu'un Européen n'oserait et ne pourrait entreprendre.</i>		
Aniers	37	<i>Idem.</i>		
Artificiers	14	<i>Bon métier, car pour le peuple de Lima, tout est occasion à pétards. Chaque église, chaque couvent, chaque confrérie célèbre la fête de son saint ou plutôt de ses saints par des illuminations et un feu d'artifice qui, quoique bien médiocre a le privilège d'attirer toute la population. Vos domestiques célèbrent votre fête par des pétards et des fusées [...]. Malgré cela l'art de la pyrotechnie est bien arriéré [...]. Quelques élèves de Ruggieri pourraient, s'ils allaient à Lima, développer à leur profit ce goût de la population en lui faisant connaître les surprises de leur art.</i>	23	
Avocats	30	<i>Profession réservée aux gens du pays.</i>	72	Dans les années 1855-56 deux avocats français viendront pourtant s'établir à Lima, dont l'un – Louis Eugène Albertini – occupera une position prépondérante dans la vie publique péruvienne de la seconde moitié du XIXe siècle.
Bains chauds Bains petits et de pauvres	5 15	<i>Depuis quelques années l'usage des bains tièdes se répand se plus en plus dans la population. Les basses classes y recourent aujourd'hui assez fréquemment. L'abondance des eaux, la douceur du climat et un combustible peu cher sont autant de facilités pour cette industrie. On n'a pas encore imaginé d'introduire le transport des bains à domicile, cependant c'est une industrie qui réussirait encouragée qu'elle serait par l'indolence des maîtres et la paresse des domestiques.</i>		Les meilleurs établissements de bains chauds signalés par Fuentes en 1860 étaient celui de l'Hôtel Morin et celui tenu par un certain Jean Voirgard (portal de San Agustín) – ce dernier est d'ailleurs le seul mentionné dans les registres du consulat de France.
Barbiers - chirurgiens	50	<i>Profession pour les gens du pays.</i>		Les registres du consulat répertorient néanmoins trois chirurgiens français inscrits entre 1844 et 1864 et un barbier (en 1867).
Bouchers	181	<i>Les bouchers sont très ignorants de leur</i>		Dans les registres du

		<i>métier et très malpropres. Ils ne savent ni parer ni débiter la viande. Les morceaux se coupent pour ainsi dire au hasard et à même la bête. Un ou deux bons bouchers parisiens auraient tout d'abord la clientèle des Européens et bientôt à leur suite celle de la bourgeoisie.</i>		consulat on dénombre pas moins d'une trentaine de personnes inscrites sous la profession de boucher entre 1846 et 1880, ainsi que sept charcutiers (entre 1867 et 1880)
Boulangers	24	<i>Bonne profession, surtout quand on possède un certain capital, favorisée par l'Autorité qui autorise le commerce des grains et, en outre, donne chaque jour aux boulangers des condamnés pour pétrir le pain.</i>	26	On trouvait déjà dix-sept boulangers inscrits au consulat entre 1842 et 1850. A noter que si seuls deux artisans boulanger français étaient en activité en 1846, Le Moine précisait qu'ils n'employaient pas moins de douze ouvriers (dont un seul Français). Vingt-huit autres viendront s'y inscrire entre 1854 et 1880.
Bourreliers	14	<i>Profession tenue par les gens du pays.</i>		On mentionne cependant deux bourreliers français actifs à Lima dans les années 1850-60
Brodeurs	3	<i>Le luxe des costumes dans l'armée, dans l'administration civile et dans la magistrature, ainsi que le luxe des églises, assurent un succès certain à tous les ouvriers brodeurs un peu habiles qui iront chercher fortune à Lima. Il est remarquable qu'il ne se soit pas encore établi à Lima de marchand d'ornements pour église (chasublier). Deux à trois de ces marchands y feraient de belles affaires, car les églises, les confréries et les couvents sont riches et nombreux tant à Lima que dans les provinces.</i>	1	
Cabinets d'optique	2	<i>La population à Lima est composée pour les 8/10^e de grands enfants que tout amuse : un salon de [... ?], des marionnettes, des ombres chinoises auraient pour un temps un très grand succès. C'est une petite spéculation que nous conseillons toujours de tenter.</i>		
Cafés	4	<i>Il n'existe pas à Lima un seul café confortable où l'on puisse entrer avec plaisir et décemment. Nous pensons qu'un établissement ouvert avec un peu de luxe et rappelant le confort de nos cafés de France attirerait bien vite la bonne société et toute la jeunesse dorée de Lima.</i>		Cette activité était majoritairement tenue par les Italiens et les Français. Entre 1843 et 1880 on dénombre dans les registres du consulat dix cafetiers ou limonadiers et sept garçons de café.
Carrossiers	11	<i>Les voitures modernes apportées d'Europe commencent à chasser du pavé les lourdes calezas dorées des Espagnols.</i>		Entre 1846 et 1880 ce sont neuf Français qui se sont faits immatriculer au

		<i>L'importation donnera toujours à meilleur marché que les carrossiers du pays. La lenteur, l'inhabileté des ouvriers et le prix de la main d'œuvre rendent la lutte impossible. Aussi ne font-ils généralement que des réparations. Il y aura toujours place à Lima pour quelques ouvriers habiles. S'ils sont économies, ils pourront se faire un petit pécule en quelques années ; car un ouvrier part vivre avec le tiers ou la moitié de ses journées.</i>		consulat sous cette profession.
<i>Chaisiers</i>	6	<i>Petit commerce tenu par les gens du pays, qui ne fabriquent que des chaises en paille et en bois très communes, lesquelles sont très mal faites. Quelques ouvriers habiles pourraient introduire à Lima, avec un très grand avantage nos articles et nos façons de faire de la rue de Cléry et cela avec d'autant plus de succès que l'intérieur et la côte leur fourniraient de beaux bois et qu'on pourrait faire des fonds très frais et très jolis en employant les plus gros des petits joncs blancs dont on tresse, au Pérou, les admirables chapeaux dont nous parlerons à l'article « chapellerie ».</i>		A ces activités liées à la fabrication de petits meubles peuvent s'identifier neuf personnes ayant déclaré au consulat le métier de tourneur – pour la fabrication des pieds de chaises ou de tables - (entre 1844 et 1880), ainsi qu'un tabletier (en 1844).
<i>Chandeliers</i>	21	<i>L'art du chandelier est encore bien arrriéré à Lima. Les fabricants ne sont pour la plupart que des pauvres diables nègres ou zambo qui préparent, au coin du feu, une certaine quantité de graisse de bœuf et de mouton qu'ils coulent ensuite dans de mauvais moules en fer blanc ; et, quand ils en ont fait ainsi quelques livres, ils vont promener leur marchandise par les rues, en la portant suspendue aux deux bouts d'un bâton. Les chandelles maigres et difformes ont des mèches énormes qui ne sont ni tordues ni nattées. Un seul de ces individus, à ma connaissance, mérite à Lima le nom de fabricant de chandelles. C'est un Français, un M. Roussel, qui fait également de la bougie stéarine comparables pour la qualité aux qualités inférieures de Paris, à la stéarine de 24 à 26 sous. Les Etats-Unis expédient une très grande quantité de bougies de spermaceti ou blanc de baleine, qui sont très belles mais très chères.</i> <i>Nous conseillons de toutes nos forces un ou deux industriels d'aller s'adonner à Lima à la fabrication de la bougie stéarine, ainsi que de la chandelle bien faite. La matière première y est à vil prix et la simplicité et le petit nombre des ustensiles n'exigent pas d'abord une</i>		En 1846 on mentionne deux artisans français qui fabriquent des bougies et des chandelles

		<i>grande mise de fonds. Il y a place pour deux ou trois fabricants sérieux et pour six ou huit ouvriers fondeurs, couleurs, mécheurs, etc.</i>		
<i>Chapeliers</i>	10	<p><i>Il n'y a pas de foulonnerie au Pérou, toute la chapellerie vient d'Europe et principalement de France. Les chapeliers sont tous Français ou Italiens, ils ne s'occupent que de la mise en forme.</i></p> <p><i>Les Indiens font au Pérou (et c'est un des grands commerces de la côte) des chapeaux de petits joncs blancs d'une finesse et d'une souplesse et cependant d'une solidité admirable. Le prix de ces chapeaux varie de 40 à 200 francs.</i></p> <p><i>Quelques-uns ont été importés à Paris, mais ni nos élégants ni surtout nos élégantes n'ont compris ce luxe. Pourtant il y a commercialement parlant quelque chose à tenter, car rien n'est joli comme une femme à cheval avec un des ces légers et frais chapeaux.</i></p>	9	Avant 1850 on comptait déjà quatorze chapeliers inscrits au consulat. Plus précisément, en 1846, Le Moyné répertoriait cinq maisons françaises établies à Lima, signalant en outre que sept des douze ouvriers travaillant pour elles étaient français. Vingt-neuf autres chapeliers viendront s'inscrire au consulat entre 1854 et 1880.
<i>Charretiers</i>	34	<i>Il est probable que le chemin de fer que l'on termine tuera cette industrie, ou au moins la diminuera beaucoup.</i>		On ne mentionne qu'un seul charretier inscrit (en 1846) dans les registres du consulat. En revanche, il convient de souligner la présence de vingt charrois inscrits entre 1843 et 1880) – profession non évoquée par Letellier.
<i>Charpentiers</i>	55	<i>Le premier venu de nos ouvriers charpentiers à Paris en sait plus long que le plus habile des maîtres actuels de Lima qui ne sauraient pas disposer la charpente d'un toit élevé ou d'un cintre. Il est remarquable que l'ouvrier du pays ne sait rien mettre d'aplomb ou d'équerre. Cependant un simple ouvrier gagne vingt réaux à trois piastres par jour.</i>	159	On totalise soixante deux Français inscrits sous la profession de charpentier entre 1843 et 1880, dont huit avant 1850, quinze entre 1850 et 1859, puis vingt-deux entre 1860 et 1869. Il est à signaler que Letellier n'évoque pas d'autres métiers du bois pourtant très représentés dans la communauté française de Lima : cent trois menuisiers (1841-1880), quarante quatre ébénistes (1844-1880) et un parquetier (en 1865). Déjà en 1846 Le Moyné mentionnait neuf artisans menuisiers ou ébénistes établis à Lima (employant entre vingt et trente ouvriers – dont un seul Français).
<i>Chaudronniers</i>	7	<i>Il n'y a dans Lima ni fondeurs ni</i>		Vingt-quatre chaudronniers

-fondeurs		<i>chaudronniers capables ; le seul chaudronnier qui entendit bien son métier était Français, le Sr Taffet qui doit être parti maintenant car il réalisait [il vendait son affaire] au moment de mon départ. Tout ouvrier fondeur en cuivre, comme tout chaudronnier qui connaîtra bien sa partie gagnera sa vie à Lima très facilement et pourra faire de bonnes économies. Mais il faut savoir, car aller si loin pour y augmenter le nombre des incapables, c'est s'exposer à de grands mécomptes.</i>		sont mentionnés dans les registres du consulat entre 1848 et 1880 (ce M. Taffet, évoqué par Letellier, n'y apparaît d'ailleurs pas). Un autre métier n'est curieusement pas évoqué par Letellier, celui de forgeron ; il amènera pourtant dix-neuf d'entre eux à venir déclarer cette profession au consulat entre 1842 et 1880.
Chirurgiens	4	<i>La démarcation et la séparation pratique du médecin et du chirurgien est impossible aujourd'hui dans l'exercice de l'art de guérir. On compte à Lima 345 médecins, huit ou dix curanderos ou curanderas et cinquante chirurgiens-barbiers qui eux aussi, donnent leurs petites conseils. L'art de guérir est une profession perdue à Lima pour les émigrants, la médecine y étant relativement moins payée qu'à Paris. Cependant les médecins pouvant faire la chirurgie et qui auraient l'abnégation d'aller s'enfermer dans les villes de l'intérieur du Pérou, pourront encore y faire leur fortune en dix ans. Quelques-uns de ces points sont Cerro de Pasco, Arequipa, Cusco, Huancavelica, vallée de Pisco, Huancayo, etc.</i>		Seuls trois chirurgiens apparaissent dans les registres du consulat entre 1844 et 1864.
Chocolatiers	17	<i>Quoique l'usage du chocolat soit général et quotidien au Pérou, le cacao s'y travaille encore à la main. Il existe cependant à Lima deux petites machines à faire le chocolat. Une est mue par vapeur, l'autre marche à l'aide d'un manège. Mais comme la main d'œuvre est très chère, tout homme qui transportera à Lima une ou plusieurs machines à travailler le cacao est assuré de très beaux bénéfices, qu'elles soient mues par la vapeur, par l'eau ou par un manège. Cependant les soins extrêmes que nécessitent les petites machines à vapeur, et aussi la difficulté de les réparer, nous fera toujours conseiller de donner la préférence aux deux autres moteurs, ces forces motrices étant peu coûteuses à Lima.</i>	16	On en identifie cinq au total. Les premiers chocolatiers français sont mentionnés dans les registres du consulat en 1857 (A.H. Debron et E. Vignerte); les deux suivants apparaissent en 1866 (A. Collin et H. Debron : ce dernier n'a que 16 ans, c'est en fait le fils de A.H. Debron et il est probable qu'il travaille dans l'atelier de son père). Le dernier apparaissant en 1870 (P. Garatié). En fait il est possible que certains se soient consacrés beaucoup plus tôt à cette activité : en effet, dans sa liste produite en décembre 1846 le consul Le Moigne mentionne deux Français classés dans la catégorie « fabricants de bougies, chandelles, savon,

				chocolat » ! On peut être rétrospectivement inquiet de la qualité de leur production...
Ciriers	11	<i>Bonne profession dans un pays de dévotion exagérée, là où les églises et les couvents sont nombreux, là où chaque jour a son saint qu'on fête, chaque semaine sa cérémonie religieuse, chaque mois sa neuve, là où presque chaque soir le viatique est porté avec une pompe de lumières aussi vaniteuse que religieuse. Aussi nous pouvons assurer que nos ouvriers ciriers si habiles dans leur art feraient de bonnes affaires à Lima.</i>		
Cirque de coqs	1	<i>Commerce qu'on peut entreprendre quand on est sur les lieux, mais pour lequel on n'émigre pas. C'est une des passions de la foule comme toutes les choses qui peuvent être la matière d'un jeu ou d'un pari.</i>		
Commis de l'impôt	2	<i>Emploi du gouvernement sujet à patente.</i>		On trouve dans les registres du consulat un individu (L. Hilaire) inscrit sous la profession de percepteur en 1870.
Commis aux dîmes	5	<i>Idem.</i>		
Commissaires-priseurs	2	<i>Profession réservée aux gens du pays.</i>	1	
Commissionnaires	46	<i>Sous ce titre on comprend les placeurs et les courtiers, les agents de commerce près la douane et les courtiers faisant la commission pour la province. Cette profession ne saurait être le but d'un émigrant.</i>		Entre 1844 et 1880 on mentionne quatre courtiers dans les registres du consulat : E. Courrejolles, ancien courtier maritime (1844), J. Blancher, commis courtier (1850), E. Faucher, courtier maritime (1853) et B. Jacob, courtier (1866, parti au Brésil en 1867).
Confiseurs	22	<i>Profession lucrative et qui le serait davantage sans la concurrence que font les religieuses et les bêtes, car à Lima plus qu'en aucun lieu du monde il se fait une énorme consommation de gâteaux et de sucreries.</i>		On connaît huit entre 1842 et 1880, quatre d'entre eux étaient déjà présents avant 1850.
Cordonniers	43	<i>Plusieurs maîtres ouvriers que j'ai employés et interrogés m'ont toujours dit manquer d'un nombre suffisant de bons ouvriers. La conclusion de cela est que tout ouvrier un peu capable gagnera toujours facilement sa vie, car nous le répétons, la main-d'œuvre est toujours bien payée à Lima.</i>	212	Vingt-sept sont signalés dans les registres entre 1843 et 1880 (dont six avant 1850).

<i>Corroyeur</i>		<i>Il n'existe pas de corroyeur à Lima. Cependant ce serait une très bonne industrie à introduire. Jusqu'à ce jour, les quelques tanneries qui existent n'ont agi que sur les gros cuirs, les bœufs pour semelles. Quant aux peaux de veau et celles de petite vache ou de cheval, de mouton ou de chevreau, on les sèche ou sale pour l'exportation. Une seule tannerie, sise au faubourg de Malambo, tanne quelques veaux qu'elle corroie après. Ce n'est à vrai dire qu'un essai, et cette tannerie que j'ai visitée en détail, comme tous les établissements industriels de Lima, quelque fût leur importance, est très mal tenue et très mal administrée. L'opération serait d'autant meilleure que toutes les matières premières employées par le corroyeur sont au Pérou à très bas prix, et que le climat favorisant l'opération, réduirait d'un tiers le temps de corroyage.</i>		Deux étaient pourtant déjà présents à Lima avant 1850 (MM. Clarin en 1842 et Bacquié en 1848), trois autres se signaleront au consulat entre 1855 et 1860. Les tanneurs sont, quant à eux, mentionnés dans une autre rubrique du rapport de Letellier.
<i>Couturières en robes</i>	32	<i>Il y a 5 ou 6 bonnes couturières à Lima, le nombre est en proportion suffisante avec la population. Ce qui ne veut pas dire qu'une ou deux couturières bonnes faiseuses ne puissent, quelque peu recommandées, avoir bientôt une clientèle assez nombreuse pour n'avoir pas à regretter son expatriation.</i>		En 1846 Le Moyne mentionnait sous la rubrique « mode et ateliers de coutures » neuf ateliers français, employant plus d'une vingtaine d'ouvrières (dont seulement deux Françaises). Dans le cas présent, on peut constater le grand décalage avec les informations données par les registres d'immatriculation du consulat où quasiment aucune de ces couturières n'y apparaît. Au total neuf couturières sont mentionnées dans ces registres, entre 1854 et 1878.
<i>Débitants de liqueur</i>	103	<i>Vivent bien, quoique nombreux.</i>	22	Si un seul est inscrit au consulat (un certain Magné, enregistré en 1858), Fuentes mentionne six Français parmi les principaux débitants en 1860. Le Moyne mentionne trois liquoriste en 1846. Il est à signaler en outre que onze autres personnes apparaissent dans les registres consulaires entre 1855 et 1880 sous la profession de « marchand de vins ».

<i>Débitants de vivres</i>	235	<i>Idem</i>	464	Il est difficile de trouver une correspondance précise avec les catégories professionnelles mentionnées dans les registres du consulat ; signalons néanmoins qu'y apparaissent douze épiciers entre 1842 et 1880, mais il est probable que parmi les 775 Français enregistrés au consulat entre 1841 et 1880 sous la seule dénomination de « commerçant », nombre d'entre eux se dédiaient au commerce de produits de bouche.
<i>Dentistes</i>	3	<i>Bien que ces messieurs prennent à Lima le titre et la qualité de dentiste de Paris, ce ne sont, à vrai dire, que des arracheurs de dents peu experts en prothèse dentaire. Nous pensons que deux à trois dentistes habiles sachant bien faire les râteliers, gagneraient beaucoup, surtout s'ils mettaient un prix modéré à leurs pièces et s'ils savaient être discrets. Les femmes, à Lima, perdent leurs dents de bonne heure, parce qu'elles font usage immoderé des nitrates de mercure à l'effet de blanchir la peau. On pourrait de plus faire des tournées dans l'intérieur et visiter annuellement cinq à six villes importantes.</i>	5	Dix dentistes se sont inscrits au consulat entre 1845 et 1875, mais - comme dans toutes les autres professions - certains ne firent pas la démarche de se déclarer auprès du consulat : ainsi la <i>Guia del viajero de Fuentes</i> mentionne un certain E. Dupuch parmi les dentistes « les plus accrédités » de la capitale. Celui-ci est d'ailleurs signalé en 1846 par le consul Le Moigne comme le seul dentiste français de la capitale.
<i>Dépôts d'huile</i>	4	<i>L'huile à brûler est l'objet d'opérations commerciales faites sur une grande échelle et sujette, en raison des arrivages et des retards, à des mouvements de hausse ou de baisse considérables. En juillet et août dernier, l'huile à brûler a failli manquer à Lima ; on la payait trois piastres le galon (15 francs et 7 livres), c'était le même prix que l'huile à manger. On voit, par ce qui précède, combien il est regretté que personne ne songe à cultiver au Pérou les graines oléagineuses. Cette culture y serait d'un produit certain. Le gouvernement péruvien aurait tout intérêt à encourager une culture qui le ferait échapper au danger de voir manquer, faute d'arrivages, une denrée si nécessaire à la tranquillité publique. L'éclairage est tout à la fois un luxe et une obligation de police ; il se consomme par soirée au moins 20.000 livres d'huile tant à Lima qu'au Callao.</i>		

<i>Distillateurs</i>	5	<i>On sait que le boissons spiritueuses sont très recherchées des nègres, des indiens et des métis ou zambos. On manque au Pérou de bons appareils à distillation. Il y a aurait avantage à y transporter de bons et économiques alambics pour la fabrication des eaux de vie de sucre, de grain et de raisin.</i>	11	On en mentionne neuf au consulat entre 1843 et 1880. A noter que dans les registres on a également sept brasseurs (entre 1847 et 1872), profession non évoquée par Letellier mais qui est un indice de l'introduction de nouvelles habitudes de consommation au Pérou.
<i>Employés ecclésiastiques</i>	8	<i>Profession réservée aux gens du pays.</i>		
<i>Epiciers en gros</i> <i>Epiciers en détail</i>	107 197	<i>Cette profession est presque exclusivement tenue par des matelots génois ou savoyards. Ce sont de vrais gagne-petit, mais dont les bénéfices sont certains. On ne fait de provision dans aucune maison, l'usage le veut ainsi ; tout s'achète au jour le jour et pour le besoin de la journée. Tous les achats faits chez les pulperos sont d'un medio ou d'un cuartillo (de 30 à 15 centavos), rarement sont-ils d'un réal.</i>		Voir ce que nous avons dit pour les débitants de vivres.
<i>Experts aux inventaires</i>	2	<i>Profession réservée aux gens du pays.</i>		
<i>Fabrique d'eau gazeuse</i>	1	<i>Deux personnes munies de bons appareils et faisant tout par leurs mains (car à Lima le premier bénéfice est l'économie de la main-d'œuvre) placeraient bien leur temps et leur argent. Il faudrait avoir un dépôt au Callao pour la marine et la saison d'été.</i>		On mentionne un fabricant de soda en 1866 dans les registres du consulat
<i>Faiseuses de bouillie</i>	10	<i>Profession tenue par les négresses et propres aux gens du pays.</i>		
<i>Fabricants de savon</i>	4	<i>La fabrication du savon est d'un produit très avantageux à Lima. 1) parce que sa fabrication exige peu ou point d'appareils, partant peu ou point de mise de fond. 2) parce que les huiles et les graisses, les varecs et les salpêtres dont on fait des soudes et des potasses, matières premières de cette fabrication, abondent au Pérou, 3) parce qu'enfin la consommation du savon y est considérable, l'usage n'étant point de faire des lessives au Pérou, tout le monde lave avec le savon ordinaire. On peut compter que chaque habitant l'un dans l'autre emploie ou fait employer pour lui deux livres de savon par an. Lima fournit nécessairement à beaucoup de points de l'intérieur et de la côte qui ne fabriquent pas. Cette population foraine</i>		En 1846 deux artisans français étaient signalés comme fabricants de bougies mais aussi de savon. A signaler que dans les registres du consulat on trouve une française inscrite sous la profession de savonnière en 1850.

		<i>est au moins aussi forte que celle de Lima, soit en tout 140 à 150.000 habitants, lesquels à deux livres chacun, l'un dans l'autre par année, donnent une consommation de 300.000 livres. C'est donc pour chacun des quatre fabricants un débit en moyenne de 75.000 livres. La livre se vend à peu près 2 réaux, soit 18.750 piastres (93.750 frs). Je dis à peu près, car selon l'usage, le savon se vend au morceau et non au poids. C'est donc encore un profit que de savoir faire du savon léger qui rende bien. Or, sur ce produit brut de 93.500 frs un quart appartient à la fabrication et un quart est absorbé par les remises à faire aux détaillants. C'est donc pour chacun de ces quatre fabricants un bénéfice net de 50.000 frs au moins.</i>		
Ferblantiers-lampistes	29	<i>La fabrication sur place ne saurait soutenir la concurrence avec la pacotille, mais un ouvrier adroit avec ou sans pacotille trouvera toujours une occupation lucrative, seulement la pacotille le fera chef d'établissement, ce qui serait peut-être plus avantageux.</i>	71	En 1846 Le Moyne mentionne deux ferblantiers (mais employant semble-t-il 13 personnes). Entre 1842 et 1880 on trouve neuf ferblantiers enregistrés au consulat et deux lampistes (en 1854 et 1860).
Fondeurs de graisse de cochon	20	<i>Profession propre au pays et tenue par les nègres.</i>		On aura néanmoins un individu inscrit en 1862 sous la profession de fondeur de suif.
Gardes du commerce	9	<i>Je ne sais pas de quoi vivent les gens de cette profession, car jamais pendant deux ans je n'ai vu arrêter quelqu'un pour dettes. La législation est faite de telle sorte qu'il est très difficile pour ne pas dire impossible à un créancier d'obtenir condamnation contre son débiteur ; tous y renoncent. On aime mieux faire des concessions et obtenir un second arrangement qui souvent ne vaut pas mieux que le premier. C'est une des causes qui, après l'indolence des habitants, s'oppose le plus au développement de l'industrie.</i>		
Glaciers	16	<i>Cet état est généralement exercé par les cholos ; il consiste pour ces hommes à frapper le matin et le soir une sabotière qu'ils vont promener par les rues. Glaces très mal faites et sur lesquelles ils gagnent au moins une piastre par sabotière. Mais il est évident que deux ou trois élèves de Durand, de Tortoni ou de la Reine-Blanche qui transporteraien au Pérou l'art glacier et des glaces en moules feraient une bonne affaire car la première</i>		Un seul glacier français identifié apparaît dans les registres du consulat (en 1874). Le café Tortoni, ouvert à Paris (Boulevard des Italiens) en 1798, était l'un des lieux les plus réputés de la capitale pour ses glaces et ses pâtisseries : il sert donc ici de référence à Letellier pour exprimer

		<i>mise de fonds n'est rien.</i>		l'excellence que l'on pourrait rêver à Lima. Ce n'est d'ailleurs sans doute pas un hasard si dans une publicité publiée dans un journal liménien en 1874 on apprend qu'un restaurant français établi calle Valladolid porte le nom de « Restaurant Tortoni » ³³
<i>Horloger</i>	8	<i>Comme ce qui nécessite une certaine mise de fonds, l'horloger ne fabrique pas à Lima, il répare. Ses articles lui viennent de Suisse, de France ou d'Angleterre. Il se borne donc aux réparations et aux rhabillages. Mais s'il a des fonds, c'est à lui que l'indien apporte ses pépites et ses paillettes d'or ; alors il peut gagner beaucoup en quelques années. Si l'usage de la pendule a de la peine à se répandre, c'est la faute de nos expéditeurs et de nos pacotilleurs. Cet usage deviendra plus général lorsqu'au lieu d'apporter de petits sujets destinés aux petites cheminées de nos petits appartements, on apportera au Pérou des pendules de boules ou à cage, pouvant meubler les grands appartements d'un pays où l'on ne connaît pas les cheminées.</i>	15	Les registres du consulat en comptent vingt-trois au total (inscrits entre 1848 et 1880). En fait selon la liste établie par Le Moyne, trois d'entre eux étaient déjà en activité en 1846. Parmi les sept principales horlogerries mentionnées par Fuentes en 1860, au moins trois étaient tenues par des Français, une autre (celle de Constant Perret) devait être suisse.
<i>Hôtels et auberges</i>	4	<i>Ces établissements sont d'un excellent produit à Lima, et cependant les deux hôtels français les meilleurs qui existent sont loin d'offrir les ressources et le confort qu'on rencontre en France dans le plus petit hôtel de province. Tous les voyageurs arrivant d'Europe en sont péniblement frappés. Il n'est pas douteux pour nous qu'un homme un peu intelligent et actif gagnerait en quelques années plus de 100.000 piastres, si possédant déjà 30 à 40.000 frs, il venait ouvrir à Lima un hôtel où les nombreux étrangers qui visitent cette ville puissent trouver le confort intelligent de nos bons hôtels d'Europe. Avec une table d'hôte servie élégamment, il attirerait bien vite tous les Liméniens qui par leur position, leur fortune et leur éducation ont appris à connaître le confort.</i>	8	En 1846, dans la rubrique « hôtels garnis et cafés » on comptait cinq Français, employant près d'une cinquantaine de personnes (dont un seul garçon de café français). Parmi les six principaux hôtels mentionnés en 1860 par Manuel Fuentes dans son guide de Lima, cinq étaient tenus par des Français, les plus célèbres à l'époque étant l'hôtel Morin (tenu par D. Courejolles) et l'hôtel français (propriété de P. Maury). La place prépondérante occupée par les Français dans l'hôtellerie et la restauration se note aisément quand l'on se réfère aux registres du consulat, dans lesquels on

³³ *L'Etoile du Sud, journal politique, commercial et industriel destiné à la défense des intérêts nationaux*, n°1, Lima, 4 juillet 1874.

				répertorie quatorze restaurateurs (entre 1853 et 1880), un aubergiste (1855), vingt-trois maîtres d'hôtel inscrits entre 1843 et 1878 (dont sept avant 1850), trois lingères entre 1847 et 1860, quatre femmes de chambres entre 1867 et 1872 et surtout 136 cuisiniers ou cuisinières entre 1841 et 1880 ! Une publicité insérée dans un journal francophone de Lima en 1874 ne mentionne pas moins de dix restaurants français alors en activité à Lima ³⁴ .
Laitiers	8	<i>Petit commerce tenu par les cholos (indiennes auxquelles nos laitières n'ont rien à apprendre dans l'art de la falsification)</i>		On note cependant la présence d'un laitier français inscrit au consulat en 1854.
La loterie		<i>Il y a quelques années la loterie s'affermait 6.000 piastres, aujourd'hui elle s'affirme 36.000. Elle sera remise en adjudication en 1853 ; elle pourrait être sans danger aucun, affermé 50.000 piastres. Elle rend au fermier plus de 100.000 piastres par an. 57.000 numéros concourent à cette loterie qui se tire toutes les semaines ; le billet est d'un réal. La totalité des billets, à chaque tirage, représentent 7.126 piastres et la totalité des 20 lots gagnants est de 3.000 piastres. Le joueur qui prend un billet a contre lui 1849 chances contre une pour avoir un des 20 lots gagnants et 56.999 chances contre une pour gagner le gros lot qui est de 1.000 piastres. Affermer cette loterie serait, sans aucun doute, une bonne opération.</i>		
Loueurs de chevaux	7	<i>C'est un commerce à entreprendre quand on est dans le pays et qu'on le connaît ; il ne nous semble pas qu'on puisse en faire l'objet d'une détermination d'émigration.</i>		
Loueurs de fiacre	3	<i>Commerce qu'on peut par hasard entreprendre quand on est sur les lieux, mais pour lequel on n'émigre pas.</i>		En 1846 les principales sociétés de transport par voitures à cheval étaient tenues par deux Français (associés à des Péruviens) : il s'agissait respectivement de A. Lacharrière et de J.B. Mannequin. Ces derniers employaient en outre

³⁴ *L'Etoile du Sud*. Voir note supra.

				plusieurs concitoyens, dont trois cochers et trois charrons/forges (sur un total de quarante cinq employés). On mentionne dans les registres du consulat (entre 1843 et 1880) dix-huit cochers, qui travaillaient soit au service de particuliers, soit pour l'une de ces entreprises de transport ou de location de fiacres.
<i>Magasins de rubans</i>	17	<i>Saint-Etienne ne peut lutter, dans cet article, avec l'Espagne et l'Italie, non seulement comme prix, mais aussi parce qu'il faudrait, pour lutter avec quelque avantage, produire au goût du pays et non vouloir toujours imposer des nôtres. Il résulte de cette prétention qu'il se vend trois varres de rubans de fabrique espagnole contre une varre de ceux provenant de la France. Avis à Messieurs les fabricants.</i>		En 1846 Le Moyné mentionne une seule maison française spécialisée dans ce type d'articles (Jouanny ainé).
<i>Marbriers, tailleurs de pierre</i>		<i>Profession inutile dans un pays où les palais et les hôtels les plus riches sont en terre, en lames, en torchis.</i>	8	On note dans les registres du consulat l'existence de vingt-quatre tailleurs de pierre (entre 1856 et 1880) et d'un seul autre ayant la spécialité de marbrier (en 1848). Dans les autres activités de construction de maisons, signalons treize maçons (entre 1843 et 1880) et un carreleur (en 1847).
<i>Marchands de cuirs</i>	17	<i>Nombre suffisant pour revendre et servir d'intermédiaires entre le producteur et les cinquante cordonniers patentés qui existent à Lima.</i>	12	On n'en identifie qu'un seul inscrit au consulat en 1872.
<i>Marchands de faïences</i>	9	<i>Commerce de détail et d'importation sur l'importance duquel je ne puis fournir de renseignements.</i>	26	
<i>Marchands d'habits faits</i>	36	<i>Plus que suffisant aux besoins de la population.</i>		Il est probable que parmi les 74 tailleurs inscrits au consulat entre 1842 et 1880, certains d'entre eux vendaient en magasin des vêtements déjà faits ; Fuentes le signale d'ailleurs dans son guide en mentionnant les deux principales maisons - tenues par des Français (Bar frères et Dupuch et cie)
<i>Marchands de</i>	18	<i>Commerce qu'on peut entreprendre quand</i>		

<i>vieilles ferrailles</i>		<i>on est sur les lieux, mais pour lequel on n'émigre pas.</i>		
<i>Marchands de nouveautés</i>	64	<i>Un commis adroit sachant un peu d'espagnol, entendant bien la vente et parant la montre [présentant la marchandise] avec goût, trouvera toujours à Lima une bonne position. Je connais certains commis de nouveautés qui, avec la nourriture, gagnent 4, 5 et 6 onces par mois (de 5 à 600 frs). Il y a facilement place pour quatre à cinq commis nouveaux.</i>	189	En 1846, sous la rubrique « marchands de nouveautés, draperie, etc. », on a neuf maisons françaises, occupant cinq commis en sus de leurs propriétaires (au nombre de douze – certaines maisons étant tenues par des associés). Dans le guide publié par Manuel Fuentes en 1860, on peut considérer que cette catégorie correspond à celle indiquée sous le terme « articles de modes ». Il est impossible de repérer cette spécialité dans les registres du consulat, néanmoins il probable qu'une partie des 777 personnes inscrites, entre 1841 et 1880, sous la seule indication de « commerçant » se dédiaient à vente de nouveautés.
<i>Médecins</i>	35	<i>Voir à l'article « chirurgien » ce que j'ai dit de l'art de guérir au Pérou.</i>	53	En 1846 on comptait quatre médecins français. On relève au total vingt et un médecins inscrits au consulat entre 1841 et 1881 (le dernier, le Dr Deglane, inscrit en 1881, était en réalité arrivé à Lima en 1825 !).
<i>Merciers en boutique</i>	5	<i>L'Espagne et l'Italie nous priment dans ces articles. La Chine aussi en fournit beaucoup. C'est à MM. les expéditeurs de France à voir s'il ne leur serait pas possible de soutenir la concurrence.</i>		
<i>Merciers</i>	11	<i>Petit commerce de détail et de revendeur dont le bénéfice principal va droit aux grandes maisons commissionnaires. Tout le monde est propre à ce petit commerce qui peut nourrir celui qui l'exerce sans le conduire jamais à la fortune.</i>	48	Dans les registres du consulat un seul individu était inscrit sous la profession spécifique de mercier, mais là aussi il est probable qu'une partie de ceux inscrits sous l'appellation générale de « commerçant » étaient susceptible de tenir une mercerie. De fait, en 1846 le seul mercier signalé (Laferrière) apparaît dans le registre d'immatriculation sous la profession de

				<p>« commerçant » ; de même, le guide de Fuentes en 1860 mentionne parmi les principaux merciers de la capitale MM. L. Dussol, C. Dindabure, Rubin et Harth et N. Bar, autant de personnes simplement identifiées au consulat sous la simple qualité de commerçant.</p>
Meunier	6	<p><i>Profession riche et qui laisse une grande place aux nouveaux venants qui apporteraient nos modernes machines. Il est important de remarquer qu'on ne connaît pas au Pérou les moulins à vent. Il serait pourtant bien avantageux d'en établir. Leur établissement est peu dispendieux et plus heureux que les moulins assis sur des cours d'eau, ils ne chômeraient jamais ; car un vent égal venant de la rade du Callao souffle du matin au soir et du soir au matin ; un vent semblable vient de la montagne.</i></p>		<p>On relève les noms de dix personnes enregistrées au consulat sous le profession de meunier entre 1847 et 1880.</p>
Modistes	7	<p><i>Ce que j'ai dit à l'article « couturières » s'applique à l'article de la modiste, seulement l'usage du chapeau, réservé à l'aristocratie du pays, deviendra de plus en plus général. C'est un article qui a de l'avenir. Nous ne doutons pas qu'une lingère, une corsetière, une couturière et une modiste associées et liées d'intérêt et d'amitié (si jamais quatre associées pouvaient s'entendre) ne fissent en très peu de temps une bonne et excellente maison, puisque tout d'abord les frais de maison seraient simples au lieu d'être quadruples.</i></p>	22	<p>Dix modistes se sont inscrites au consulat entre 1842 et 1880 sous la profession de modiste. Il y avait également neuf couturières (1854-1874) et quatre lingères (1847-1860).</p>
Muletiers	7	<p><i>Cet état ne peut être bien fait que par les gens du pays.</i></p>		
Musiciens	37	<p><i>Dans le nombre sont compris les musiciens des théâtres, des bals, des concerts ou des églises, exécutants incapables de professer. Il y a dans Lima 4 à 5 professeurs de piano qui font de fort bonnes affaires. Les leçons se paient toujours de 12 à 15 piastres par mois. Mes observations et mes questions m'ont confirmé qu'il n'existe pas à Lima un seul professeur passable de violon, de violoncelle ou d'instrument à vent. On a au Pérou le goût de la musique, mais l'art y est encore bien arriéré.</i></p>	262	<p>Le décalage est considérable entre les chiffres donnés par Letellier puis par Fuentes ; celui donné par le premier paraît en effet sous-estimé. On peut identifier neuf personnes enregistrées au consulat entre 1849 et 1869 sous la profession de musicien (dont deux sous celle de compositeur), auxquelles il faudrait rajouter au moins quatre professeurs de musique (entre 1847 et 1860).</p>

Négociants	32	<i>Négocient sur toutes espèces de marchandise , commerce qui ne peut se faire qu 'avec une certaine mise de fonds.</i>		La distinction entre commerçant et négociant n'est pas très claire dans les registres du consulat. Parmi les 777 commerçants inscrits entre 1841 et 1880, près de 350 avaient précisé être négociant ou commis-négociant.
Négociants consignataires	25	<i>Genre de commerce fait et tenu par les Anglais, les Allemands et quelques Espagnols du pays. Les trois maisons françaises n'acceptent qu'accidentellement le rôle de consignataire.</i>	46	En 1846 les maisons de commerce en gros étaient au nombre de cinq : A. Roux, Thomas Lachambre et c ^{ie} , Puymirol, Montané et Cie, Lacharrière et c ^{ie} , Mocqueris et c ^{ie} ; certaines d'entre elles devaient pratiquer la consignation. En 1860 Fuentes signale que les maisons consignataires françaises sont Thomas Lachambre et c ^{ie} , Belloc frères, Larrieu Dibos et c ^{ie} et Bernard Poumaroux.
Notaires, écrivains	31	<i>Profession réservée aux gens du pays.</i>		
Orfèvres	31	<i>Profession tenue par les gens du pays et quelques Italiens. Il n'y a réellement pas d'artistes parmi eux. L'art des Odiot et des Meurice est bien arriéré à Lima. Ce sont des simples ouvriers, véritables machines qui s'en vont répétant les mêmes formes de père en fils, formes lourdes et disgracieuses ; le travail est lent, tout se fait au marteau. Ils ne connaissent pas l'emploi du mouton et des matrices qui reproduisent si vite et si juste de gracieuses formes qu'il est à peine nécessaire de repasser et de fouiller. Il n'est pas douteux que deux artistes dans cet art feraient facilement une concurrence avantageuse à la routine des ouvriers de la rue des Plateros.</i>		Seulement deux orfèvres étaient inscrits au consulat : A. Jacquinot en 1841 et J. Todesqui en 1845. Cependant Letellier n'évoque pas les professions liées à l'orfèvrerie : ainsi les registres du consulat signalent la présence de vingt-deux bijoutiers (entre 1843 et 1880) et de cinq joailliers ou commis-joailliers (entre 1847 et 1864). D'ailleurs la liste dressée par le consul Le Moigne en 1846 réunit les deux professions (orfèvres et bijoutiers) : on comptait alors quatre maisons françaises, employant douze commis et ouvriers. Il mentionne également un courtier en diamants (F. Ottenheim).
Parfumeurs	15	<i>Très bonne profession malgré les détestables préparations que nos coiffeurs française demandent ou reçoivent de paris. Les Liméniennes consomment</i>		Curieusement, on ne relève le nom d'aucun parfumeur français dans les listes du consulat. En fait, dans la

		<i>énormément d'ailleurs. Nous pensons qu'un ou deux parfumeurs habiles pourraient, à Lima, se livrer à la distillation des fleurs de pays si riches en parfums et faire en Europe des expéditions d'essences de plantes et de fleurs qui n'ont encore été l'objet d'aucun essai en distillation et qui cependant sont d'un parfum tout à la fois très fin et très durable.</i>		liste établie en 1846, « coiffeurs, parfumeurs et articles de Paris » sont réunis ensemble : on compte alors cinq salons.
Passementiers	17	<i>Cet art est encore dans l'enfance et le commerce est fait par de vieux cholos qui, privés de toutes mécaniques, produisent lentement et chèrement des choses cependant fort jolies.</i>	11	Fuentes notait en 1860 que, du fait de la grande importation de produits étrangers, la passementerie nationale avait fortement déchu ; il ne mentionne aucun passementier français. De fait, nous n'en trouvons aucun dans les registres du consulat.
Pâtissiers	20	<i>Les gâteaux et les sucreries sont une des passions de la population. Mais les couvents de femmes, les maisons de retraite ou de refuge, les Béates aussi, font aux pâtissiers une grande concurrence, ce qui ne les empêche pas de réussir assez vite quand ils sont réellement bons ouvriers, témoin l'ancien cuisinier de M. Le Moyne, consul général de France, qui en quatre années a gagné 50.000 frs.</i>	60	Treize pâtissiers sont cités dans les registres du consulat entre 1842 et 1875. En 1846 Le Moyne ne mentionne qu'une seule pâtisserie (tenue par deux associés, Pailhès et Blanc).
Pensions ou lycées		<i>A Lima, comme dans toutes les villes du Pérou, on manque de professeurs capables et de pensions ou collèges bien dirigés. A Lima il y a deux ou trois établissements français fort mal tenus, et à la tête desquels, je dois le dire, on trouve pour directeurs et pour professeurs des hommes au dessous de leur mission, sans aucune vocation, professeurs par accident, n'ayant souvent ni l'âge ni la tenue convenable, encore moins le savoir qui s'impose. Cela est des plus fâcheux, car le gouvernement péruvien et avec lui les chefs de famille sont tous disposés à encourager et encouragent journalement tous les essais de ce genre. A côté d'eux la jeune génération qui s'élève est avide d'apprendre ; elle a beaucoup d'intelligence, mais aussi le sentiment attristant d'une éducation ébauchée et mal dirigée. Nous craignons par ailleurs qu'un bel avenir, un succès brillant, une grande fortune attendent l'homme ou plutôt les hommes sérieux et capables qui unissant leurs efforts iraient monter à Lima un</i>		Les registres du consulat illustrent cette forte représentativité des Français se dédiant à l'enseignement : parmi les cinquante deux enseignants inscrits entre 1843 et 1880 (en excluant les professeurs de musique évoqués plus haut et quelques autres spécialités – danse, escrime), on trouve quelques professeurs spécialisés (langues, mathématiques, chimie), plusieurs directeurs d'institutions (dont A. Louvel, directeur du collège français, en 1851) et quelques hauts responsables de l'enseignement, comme Jules Jariez (directeur de l'école des arts et métiers de Lima en 1865), Henri Martinet (professeur de botanique à la faculté de

		<i>collège à l'instar de ceux de France et de Paris. Ils absorberaient bien vite toute la jeunesse studieuse de la capitale et des provinces. Dans quelques années ils ne compteraient pas moins de 5 à 600 élèves dans leur établissement.</i>		<p>médecine en 1872, puis à l'école des ingénieurs en 1877), ou Paul Pradier-Fodéré (directeur de la faculté des sciences juridiques en 1876). Ne sont toutefois pas mentionnés d'autres spécialistes (ingénieurs, architectes) qui, parallèlement à leurs principales activités, étaient également invités à enseigner (par ex. MM. Faraguet, Mimey, Blanc, du Châtenet, etc.). N'apparaissent pas non plus dans ces registres les sœurs de Picpus qui furent invitées au milieu du siècle à fonder un établissement d'éducation pour jeunes filles (connu sous le nom de Sagrados Corazones Belen).</p>
Peintres	48	<i>La peinture en bâtiment est une assez bonne profession parce que tous les ans ou tous les deux ans il est d'usage, et d'ailleurs la police rend une ordonnance, de faire repeindre sa maison extérieurement et intérieurement. Avec le calme politique, le goût des fresques et des peintures murales a repris dans les maisons riches ; il y aurait donc avantage à deux ou trois de nos jeunes peintres ornemanlistes et à quatre à six peintres en bâtiment, d'aller chercher fortune à Lima. Ainsi il y a place pour huit à neuf sujets.</i>		Dans les registres du consulat, la distinction entre les peintres en bâtiment (huit inscrits entre 1844 et 1870) et les autres peintres (quarante-sept inscrits entre 1844 et 1880) n'est pas très claire ; d'autant qu'il est probable que certains artistes peintres, quand ils se trouvaient dans le besoin, devaient accepter des travaux d'ornementation. Dans cette même catégorie d'activité, il conviendrait de rajouter les dix-huit tapissiers enregistrés entre 1841 et 1880, ainsi que trois autres individus déclarant respectivement le métier de plâtrier ornemanliste, de décorateur et de marchand de papiers peints.
Perruquiers	18	<i>Ainsi que la profession médicale, sans grand avenir pour Lima, à moins de fonder une pharmacie avec quelques capitaux, ou un grand crédit en Europe et d'y joindre tous les accessoires que permet cette profession.</i>		Un seul perruquier est mentionné dans les registres du consulat (un certain Duval, enregistré en 1853) : cette profession avait déjà dû tomber en désuétude en France et on peut y voir un indice possible des faibles perspectives de cette activité

				également au Pérou. En revanche, on ne dénombre pas moins de quarante trois coiffeurs inscrits au consulat entre 1841 et 1880.
Portefaix à pied	41	<i>Profession dévolue aux zambos et aux nègres, mais qu'un Européen n'oserait et ne pourrait prendre.</i>		
Porteurs d'eau	124	<i>Métier fructueux exercé en grande partie à Lima par les esclaves pour le compte de leurs maîtres.</i>		L'esclavage sera aboli au Pérou en 1854.
Prêteurs sur gage	43	<i>Profession tolérée et patentée, plaie vive, affreux cancer qui ronge le menu peuple et la petite bourgeoisie. L'intérêt du prêt sur gage varie de 40 à 70 % selon le plus ou moins de conscience des prêteurs qui font tous de bonnes affaires. M. Candamo, le Rothschild du Pérou, m'a dit souvent qu'il serait facile de traiter avec le gouvernement et d'obtenir un privilège pour le fondation d'un mont-de-piété, en s'engageant à ne prendre que 25%. Il ne faut pas oublier que le taux ordinaire du commerce est 12, 15 et 18%.</i>		
Quincailliers en boutique	14	<i>Nombre suffisant aux besoins de la population. Cet article ne saurait être l'objet de pacotilles pour nos Français, nous ne pouvons lutter dans ce genre de commerce avec l'Allemagne et l'Angleterre, dont les articles à qualité et prix égaux seraient encore préférés à ceux venus de France.</i>	18	Dans la liste établie en 1846, quincailliers et tabletiers sont représentés par quatre maisons (dont celle de François Courret et de son fils Achille – le premier étant le père supposé du fameux photographe Eugène Courret).
Petits restaurants	26	<i>Je n'ai rien à dire des fondidas qui satisfont les appétits de l'ouvrier ou de l'artisan, sinon que ces établissements vivent et prospèrent, mais on n'émigre pas pour faire le gargotier. C'est une profession qu'on essaie quand on est sur les lieux.</i>		Il est effectivement probable que certains Français, une fois sur place, se soient reconvertis dans cette activité, mais la documentation manque pour étayer ce point.
Relieurs et lithographes	8	<i>Peu habiles et cependant suffisants à cette heure pour les besoins du pays. Un ouvrier adroit dans les deux arts, ou deux frères habiles, chacun dans le leur, pourraient, en faisant beaucoup mieux, absorber tout le travail et réussir, mais rien de plus. Là se borne notre estimation.</i>	9	Les Français se sont révélés assez présents dans ce secteur d'activités, puisque l'on relève dans les registres du consulat la présence de quatre imprimeurs (entre 1851 et 1880), douze graveurs et un graveur-ciseleur (1851-1880), quatre lithographes (1848-1880), un typographe (1873) et enfin de quatre relieurs (1842-1875). L'identification des

				professions n'est pas toujours claire ; par exemple en 1846 le seul imprimeur-lithographe mentionné par le consul Le Moyne est Isaac Dédé, qui en 1843 s'était inscrit au consulat sous la profession de commerçant-papetier.
Selliers	42	<i>Un ouvrier sellier capable trouvera de l'ouvrage à Lima, parce qu'au Pérou tout le monde est monté et que c'est à Lima que viennent se fournir en grande partie les villes de la côte et de l'Intérieur.</i>	67	On dénombre neuf selliers inscrits au consulat entre 1844 et 1880. Parmi les autres professions liées au cheval, signalons deux maréchaux-ferrants (1842 et 1843) et un palefrenier (1880). Dans sa liste de 1846 Le Moyne met ensemble les activités de selliers et de loueurs de chevaux ; il mentionne alors trois maisons françaises.
scieurs de long	49	<i>Ce n'est qu'un état manuel à Lima, où il n'existe pas une seule scieuse mécanique. Cependant les cours d'eau sont nombreux et puissants, tant à Lima que dans sa banlieue. Il y a donc là quelque chose à faire, et qui donnerait de beaux résultats aux industriels pouvant établir une scierie mécanique.</i>		
Serruriers	48	<i>Ce sont, à vrai dire, des ouvriers à battre le fer ; il n'y a pas dans ces 48 serruriers un seul mécanicien capable de faire une serrure passable. L'art des Fichet et des Huret est totalement inconnu. La pacotille allemande, hambourgeoise et anglaise fournit aux Européens ce dont ils ont besoin. Quant aux gens du pays, la moitié se contente de serrures qui rappellent l'enfance de l'art. On ne sait pas encore ce que c'est que poser des sonnettes. Il y a donc là une double industrie à créer et place au moins pour 6 bons et habiles ouvriers.</i>		Les métiers liés au métal et à la mécanique semblent avoir occupé un nombre considérable de français à Lima : outre les trente quatre serruriers inscrits entre 1843 et 1880, on compte quarante huit mécaniciens (1844-1880), un ajusteur (1873) et un monteur métallique (1873). La liste dressée par Le Moyne en 1846 réunit sous une même rubrique serruriers, forgerons et charrois : on comptait alors six ateliers français, employant une quinzaine d'ouvriers au total.
Tailleurs en chambre Tailleurs en magasin	46 16	<i>On voit par ce nombre que fonder un nouvel établissement de tailleur peut présenter des chances d'insuccès. Le plus ou moins de réussite peut dépendre ici du talent ou du savoir-faire du nouvel arrivant. Quant à l'ouvrier, s'il est habile,</i>	193	En 1846 on signalait six ateliers français (employant au total une cinquantaine de personnes, dont seulement quatre commis français) On ne compte pas moins de 74

		<i>il gagnera toujours facilement ses 12 à 15 francs par jour ; il pourra toujours plus facilement encore s'il a de l'ordre, et cela sans s'imposer des privations essentielles, économiser la moitié ou les deux tiers de son salaire.</i>		tailleurs inscrits au consulat entre 1842 et 1880, ainsi qu'une personne ayant déclaré la profession de chemisier (1849). A cela s'ajoutent neuf couturières inscrites sous cette profession au consulat (1854-1878). Il est probable que parmi les nombreux individus qualifiés dans les registres d'« employés », « ouvriers », ou « commis » certains travaillaient pour le compte d'ateliers de tailleur.
Tanneurs	9	<i>J'ai visité les tanneries de Lima. Le travail y est fait sans soin, sans intelligence et sans connaissance de l'art. Mais elle sont favorisées dans leur travail par le climat et des matières tannantes de bonne qualité. Ces tanneries au nombre de neuf ne produisent, pour ainsi dire, que des gros cuirs. Elles livrent par an au commerce environ 14.000 peaux de bœufs, et la consommation annuelle est de 30.000 cuirs. Il y a donc 16.000 cuirs tirés du Chili et de Guayaquil, ces derniers sont détestables. Je puis assurer que de bonnes tanneries auraient un succès d'autant plus certain que le gouvernement péruvien est disposé à favoriser la production intérieure ; il serait très facile d'obtenir la prohibition des cuirs étrangers.</i>		Neuf tanneurs apparaissent dans les registres du consulat entre 1841 et 1880. A signaler que, selon Le Moigne, les deux tanneurs français en activité en 1846 employaient douze ouvriers (aucun Français parmi eux).
Teinturiers	11	<i>Les individus exerçant cette profession ont doublé de nombre depuis quelques années. C'est bon signe, cela est encourageant pour ceux de cette partie qui voudraient tenter un établissement à Lima. J'ai donné en 1849 un passeport à un ouvrier de Lyon assez bon teinturier, dont j'ai fait les affaires. Arrivé à Lima avec sa femme et sans un sou vaillant, il s'est retiré en France après sept ans d'un travail courageux avec 20 à 25.000 piastres (100 à 120.000 frs). Il y a moins de 15 ans une Liménienne n'aurait jamais songé à faire dégraisser ou teindre sa robe de soie ou son châle de Chine.</i>	11	On dénombre dix-neuf teinturiers et teinturières dans les registres du consulat entre 1841 et 1880 ; deux étaient en activité en 1846.
Tonneliers	10	<i>Profession qui a de l'avenir si, comme c'est la prétention de quelques hommes dans le gouvernement actuel, le Pérou devient jamais un pays vinicole. Mais déjà les sucreries, les eaux de vie de grains et de sucre, la bière, le pisco, voire même le</i>	13	Quatorze personnes inscrites sous la profession de tonneliers entre 1844 et 1880.

		<i>peu de vin produit assurent du travail et un travail avantageux à cinq ou six tonneliers nouveaux à la condition cependant d'être de bons ouvriers. J'insiste sur ce point en toute occasion, désirant éloigner des aventures des ouvriers médiocres qui, parce qu'ils viendraient de France, seraient volontiers très disposés à se croire des aigles en arrivant chez ces sauvages d'Américains du Sud comme beaucoup disent ; confiance qui les exposeraient à beaucoup de mécomptes. Si la main d'œuvre est payée très cher, généralement on en veut pour son argent.</i>		
Vermicelliers	4	<i>Accessoire des boulangeries à Lima, bien qu'il se fasse une assez grande consommation de pâtes, je ne puis dire si la profession est bonne et si des ouvriers de cette industrie trouveraient de bonnes positions à Lima.</i>	10	
Vétérinaires	14	<i>Il serait plus vrai de dire maréchaux ferrant ; encore sont-ils généralement peu habiles. Aussi ai-je souvent entendu regretter l'absence de sujets capables, car on est à Lima très amateur de chevaux et presque tout le monde est monté. On compte plus de 200.000 bêtes de selles et de somme, chevaux et mules. Au Pérou, l'art vétérinaire est à peu près inconnu, même à Lima, et nous pouvons assurer que des jeunes gens capables, reçus dans nos écoles et pouvant professer, seraient encouragés et accueillis par le gouvernement péruvien, et comme professeur recevraient un traitement mensuel de 100 à 150 piastres.</i>	13	Aucune personne inscrite sous la profession de vétérinaire au consulat.
Vitriers	5	<i>Profession toute nouvelle à Lima. Il n'y a pas bien longtemps que l'usage des vitres s'est répandu au Pérou. Il est loin d'être encore d'être général. Dans les faubourgs et dans certains quartiers éloignés on trouve beaucoup de maisons dont les fenêtres ne sont garnies que de volets pleins. Ce commerce a besoin de concurrence, il a besoin d'ouvriers et d'expéditeurs ou importateurs. C'est l'Allemagne, c'est la Belgique qui tiennent le marché pour les vitres et les glaces au détriment de la France. Pour Lima et l'intérieur, il faut 8 ou 10 ouvriers.</i>		On compte cinq vitriers inscrits entre 1844 et 1880 et deux miroitiers (1872 et 1874).
Voitures de poste	I	<i>Réservé aux gens du pays.</i>		